16e ANNÉE — 1867

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Deuxième Année

N° 11. 15 Novembre 1867



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

Paris. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **Genève.** — **Cherbuliez.**
Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Mouron.**

1867

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVIe SIÈCLE (1)

L'Espagnol Cassiodore de Reyna, retiré à Genève pour cause de religion, ne pouvait, dit-il, voir la place où fut brûlé Servet sans verser des larmes (2). Et moi aussi, je n'ai jamais traversé le champ funèbre de Champel sans déplorer la funeste erreur qui imprima une tache indélébile à la Réforme française, et qui consomma pour longtemps le divorce entre la religion et la liberté. Le jour où s'éleva ce fatal bûcher, l'Eglise des martyrs abdiquant son sublime caractère, devint une Eglise persécutrice. Elle fit cause commune avec les bourreaux; elle renia sa pure origine. Luther avait dit : « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit (3). » Fidèle à cette déclaration, il avait toujours réservé le droit de la conscience devant les magistratures humaines. Trente ans après, le doux Mélanchthon proclame juste et sainte

(1) Voir le *Bulletin* du 15 octobre.
(2) Documents de l'Eglise française de Francfort.
(3) *Conclusio LXXX in Resol. de Indulgentiis,* 1518. Thèse condamnée par la Sorbonne en 1521.

la sentence prononcée contre Michel Servet. Dans la première édition de l'*Institution chrétienne*, Calvin avait dit : « Nous devons vivre avec les excommuniés comme avec les Turcs, les Sarrasins et les autres ennemis de la religion. C'est par la persuasion, la clémence, la mansuétude et la prière, que nous devons les ramener à l'unité du Christ (1). » Dix-sept ans plus tard, Calvin écrit un livre pour prouver qu'il est licite de punir de mort les hérétiques. Dans l'applaudissement universel, une voix s'élève pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du christianisme. C'est l'éternel honneur de Castalion!

Je n'ai point à retracer ici un procès dont les péripéties ont été exposées avec une haute et impartiale critique par un historien genevois (2); je ne veux que rechercher la part de Calvin dans ce lamentable épisode du XVI[e] siècle. Il rencontre pour la première fois Servet sur les bancs de l'Université de Paris, attaquant avec véhémence le dogme de la Trinité, et rêvant sur les ruines communes du Catholicisme et de la Réforme une religion épurée dont le panthéisme semble le dernier mot (3). Un jour est fixé pour un débat devant témoins dans une maison du faubourg Saint-Antoine. Calvin s'y rend au péril de sa vie; Servet n'y paraît pas (4). Nous le retrouvons, quelques années plus tard (1540), établi comme médecin à Vienne en Dauphiné, commentant la Bible et Ptolémée, et ne cessant de harceler Calvin de ses doutes hardis, de ses né-

(1) « Debemus tamen contendere quibus possimus modis, sive exhortatione ac doctrina, sive clementia ac mansuetudine, sive nostris ad Deum precibus ut ad meliorem frugem conversi in societatem ac unitatem Ecclesiæ se recipiant. » (*Christianæ Religionis Institutio.* Edit. *princeps* de 1536, p. 147.) Je cherche en vain ce passage dans les éditions ultérieures. Comparez avec l'édition de 1561, lib. IV, c. 12 et 13 : *De Excommunicatione.*

(2) Albert Rilliet, *Relation du Procès criminel intenté à Genève, en* 1553, *contre Michel Servet.* In-8°. Genève, 1844.

(3) *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, etc., édit. de 1554, *passim*, et notamment p. 89 et 90. Il y a là un dialogue tristement significatif, qu'il est superflu de reproduire ici. Le premier écrit de Michel Servet est le : *De Trinitatis erroribus Libri VII.* Haguenau, 1531. Au mois de février 1553 parut clandestinement le second, qui contenait tout un système philosophique et religieux destiné, dans la pensée de son auteur, à renouveler le christianisme; c'est le livre intitulé : *Christianismi Restitutio*, cause du double procès de Vienne et de Genève.

(4) Bèze, *Vie de Calvin*, ann. 1533. *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, p. 58.

gations téméraires. On dirait le tentateur attaché aux flancs de l'homme qui a le plus énergiquement cru dans ce siècle de foi. Rien n'égale sa jactance, si ce n'est son opiniâtreté, l'une et l'autre espagnoles. La fièvre qui le consume est celle de la libre recherche sans mesure et sans frein. Chacune de ses lettres au réformateur est un défi, trop souvent un outrage (1)! Les réponses de Calvin trahissent une sourde irritation qui, ravivée par les secrètes blessures de la foi et de l'orgueil, va se transformer en un implacable ressentiment. Dans une lettre au libraire Jean Frellon (de Lyon), on lit ces mots, relatifs à Servet : « Pour ce qu'il m'avoit écrit d'un esprit tant superbe, je luy ay bien voulu rabattre un petit de son arrogance, parlant à luy plus durement que ma coustume ne porte, car je vous asseure qu'il n'y a leçon qui lui soit plus nécessaire que d'apprendre humilité, ce qui lui viendra de l'esprit de Dieu et non d'ailleurs... S'il poursuit d'un tel style comme il a faict maintenant, vous perdrez temps à me plus solliciter de travailler envers luy, ne doubtant pas que ce ne fust un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles (2). » Et le même jour, 13 février 1546, Calvin, ne prenant conseil que d'un ressentiment jusqu'alors contenu, écrit à Farel ces lignes que la charité doit déplorer éternellement : « Servet m'a écrit en joignant à ses lettres un énorme volume de ses rêveries. Il m'avertit avec une fabuleuse arrogance que j'y verrai des choses extraordinaires, inouïes. Il m'offre même de venir en conférer avec moi, si j'y consens; mais je ne veux pas engager ma parole, car s'il venait ici, pour peu que j'eusse d'autorité, je ne souffrirois pas qu'il en sortît vivant : *Vivum exire non patiar* (3)! »

(1) Osons le dire ici : Intéressant comme victime, Servet l'est moins comme homme, et à Genève, il fut moins peut-être condamné pour ses erreurs que pour la manière dont il les soutint. Que penser d'un accusé qui, dans le plus grave des débats, mis en présence de Calvin, a sans cesse ces mots à la bouche : « Tu mens! tu extravagues! Oh! le méchant, l'impudent, Simon le Magicien!... » etc. Il y a loin de ce langage d'un homme qui sut, il est vrai, mourir pour son opinion, à la noble sérénité des martyrs du XVIe siècle.

(2) *Lettres françaises*, t. I, p. 146.

(3) *Calvinus Farello*. Msc. de Paris. Collect. Dupuy, t. 102.

Ces mots, qui éclatent comme une tragique révélation, dont l'authenticité ne peut plus être contestée, ne sont que le prologue du drame qui doit s'accomplir sept ans plus tard dans la cité réformée. C'est de Genève que part, au mois de février 1553, la dénonciation qui livre Servet à l'inquisition de Lyon. Quoi qu'en aient dit les contemporains ou de modernes détracteurs, Calvin n'est pas caché derrière Guillaume de Trie. Il ne dicte pas dans l'ombre les trois lettres à Antoine Arneys; mais, cette correspondance une fois engagée, il ne refuse pas à de Trie vivement pressé par son parent, la communication des pièces qui établiront aux yeux des juges lyonnais l'identité de l'auteur de la *Christianismi Restitutio* et de Michel Servet (1). C'est assez pour perdre le malheureux Espagnol! Son procès s'instruit à Vienne; une sentence de

(1) Cette communication, déjà si regrettable, ne suffit pas aux adversaires de Calvin. L'abbé d'Artigny, M. Audin, M. Saisset lui-même dans sa belle étude sur Michel Servet, se sont évertués à prouver que les trois lettres de Guillaume de Trie à son cousin Antoine Arneys étaient l'œuvre du réformateur se cachant dans l'ombre, pour manier plus sûrement l'arme de la dénonciation et porter le premier coup à son ennemi. Pour rendre cette thèse plus plausible, il fallait présenter Guillaume de Trie comme un personnage subalterne, incapable de tenir la plume dans une controverse théologique. L'abbé d'Artigny et Audin n'y ont pas manqué. M. Saisset a suivi docilement leur exemple : « Guillaume de Trie, dit-il, homme simple et sans lumières, incapable de répondre aux objections qu'on lui adressait, montrait les lettres de son parent à Calvin, *qui lui dictait les réponses.* » Rien de plus futile que de telles assertions. Guillaume de Trie n'était point un homme simple et sans lettres. Il appartenait à une famille noble, et avait quitté Lyon non pour de *mauvaises affaires*, mais pour des motifs religieux de l'ordre le plus élevé. A peine arrivé à Genève, il y épousa la fille de Guillaume Budé, l'oracle de la Renaissance. C'est à lui enfin que le célèbre jurisconsulte Hotman, expatrié aussi pour cause de religion, dédia, en 1548, sa traduction française de l'*Apologie de Socrate*. Nous voilà bien loin du négociant en faillite qui inspire à M. Audin une si comique commisération : « La ruse est admirable ; il ne faut pas perdre une ligne de la lettre du pauvre marchand qui parle théologie, comme s'il eût étudié toute sa vie! » Il est difficile, on en conviendra, de s'aventurer plus étourdiment. N'en déplaise à M. Audin, Guillaume de Trie a pu écrire, il a écrit en effet les lettres signées de son nom, et où tout s'explique, si l'on tient compte de la liberté d'une correspondance de famille, des préjugés du siècle et des sentiments d'un réfugié qui, prêt à s'immoler pour sa foi, veut garder pur et sans tache le drapeau de son Eglise. Il n'y a qu'un seul homme à Genève qui n'ait pu écrire les lettres à Antoine Arneys, et c'est celui auquel on les impute! Calvin a répondu à cette accusation, et le témoignage du réformateur, dont on connaît assez la sincérité, ne peut être omis : « Le bruict vole çà et là que j'ay pratiqué que Servet fut prins en la papauté, à savoir à Vienne. Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honestement porté, en l'exposant aux ennemis mortels de la foy, comme si je l'eusse jeté en la gueule des loups. Mais, je vous prie, d'où me seroit venue soudain une telle privauté avec les satellites du Pape? Voilà une chose bien croyable, que nous communiquions ensemble par lettres!... Parquoy il n'est pas besoin d'insister plus longuement à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'en auray dict en un mot qu'il n'en est rien. » *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, p. 53, 54.

mort est prononcée; le bûcher attend une victime qui ne saurait périr sur terre catholique sans être confondue avec des milliers d'autres victimes dont l'histoire sait à peine les noms. Mais un bien autre honneur est réservé à Servet pour la satisfaction de ses premiers juges et le scandale éternel de la Réforme : il s'enfuit de la prison de Vienne, et, après avoir erré plusieurs mois sur les confins de la France et de l'Italie, il vient chercher un asile à Genève. Proscrit de tous les cultes, il n'y trouve qu'un cachot. Calvin n'hésite pas à se porter comme accusateur; il croit l'honneur de Dieu engagé dans la condamnation d'un homme qui résume en lui seul toutes les hérésies, et dont l'impunité retomberait d'un poids fatal sur la cause de l'Evangile. Le procès jugé à Vienne par des magistrats catholiques recommence donc à Genève devant des magistrats protestants, non moins jaloux de maintenir l'intégrité de la foi au sein de leur propre Eglise, et il aboutit, selon le vœu de Calvin, à une sentence capitale (1). Les Eglises helvétiques, consultées, ont été unanimes à reconnaître la culpabilité de Servet et la nécessité d'un châtiment qui dégagera la Réforme de toute solidarité avec de funestes erreurs. Les efforts de Calvin et de ses collègues pour adoucir l'horreur du supplice demeurent inutiles (2) : Genève aura son auto-da-fé ! Le 27 octobre 1553, s'accomplit sous les yeux de Farel et de quelques assistants tristement émus le douloureux sacrifice. Sans rétracter (et comment l'en accuser à cette heure?) aucune des erreurs pour lesquelles il va mourir, Servet écoute avec recueillement la prière qui sort de toutes les bouches, invoque une dernière fois le Christ, Fils du Dieu éternel, et il ne reste bientôt de lui sur la terre que « des cendres dispersées, un nom désormais célèbre et un lugubre souvenir (3) ! »

(1) « Spero capitale saltem fore judicium; pœnæ vero atrocitatem remitti cupio. » *Calvinus Farello,* 20 augusti 1553.

(2) « Genus mortis conati sumus mutare, sed frustra. » *Calvinus Farello,* 26 octobris 1553. En parlant de ces efforts de Calvin, M. Rilliet dit justement : « C'est à lui pourtant qu'on a toujours fait un crime de ce bûcher qu'il voulait qu'on ne dressât pas ! »

(3) Rilliet, *Relation du procès criminel contre Michel Servet,* p. 122.

Je ne puis que m'associer ici aux éloquentes réflexions qui terminent le beau récit de M. Rilliet : « Le tardif scandale qu'a causé ce supplice est un hommage rendu à l'esprit de la Réforme, car c'est moins peut-être la rigueur des juges que leur inconséquence qui a donné tant d'éclat au trépas de Servet. Partout ailleurs que dans une ville réformée, il aurait péri sans que sa mémoire rappelât autre chose qu'un bûcher et qu'une victime. A Genève, il n'a pu perdre la vie sans devenir le représentant d'une cause et le martyr d'un principe... En cherchant à réprimer les manifestations d'une pensée étrangère à la sienne, la Réforme était de bonne foi, car elle avait fait l'expérience des périls qui naissaient sur les pas de l'émancipation religieuse, et elle se sentait encore meurtrie des coups qu'avait fait porter dans son propre camp le conflit des opinions. Son erreur fut de ne pas se confier, pour protéger sa vie, aux mêmes principes qui la lui avaient donnée, et de céder à l'irrésistible tentation de comprimer par la force, dont les pouvoirs politiques lui offraient le secours et lui cachaient l'odieux, ce qu'elle aurait dû combattre par les seules armes de la persuasion. La parole l'avait mise au monde, et pour se défendre elle préféra l'échafaud à la parole. Le supplice de Servet fut en même temps le fruit et le remède de cette funeste inconséquence. La répression n'avait en effet pour terme logique et pour résultat efficace que le bûcher. Les flammes du bûcher mirent en lumière, mieux que les arguments les plus habiles, l'iniquité de la répression. Elles ont à elles seules autant peut-être éclairé les esprits que tous les auto-da-fé catholiques, car une éclatante contradiction choque plus que les résultats d'un système conséquent (1). »

Que ne dut pas éprouver Castalion en suivant, du fond de sa retraite à Bâle, les péripéties du douloureux procès qui tint durant plusieurs mois les Eglises helvétiques en suspens ! Aucun exemplaire de la *Christianismi Restitutio* n'était parvenu jusqu'à lui. Il ne connaissait que vaguement la doctrine de

(1) *Ibidem*, p. 123, 124.

Servet, et malgré l'aversion mêlée d'effroi qu'elle inspirait aux esprits les plus religieux de ce temps, il hésitait à condamner, sur la foi de Calvin, un homme dont les opinions n'étaient peut-être pas sans rapports avec celles qu'avec plus de mesure il professait lui-même sur certains points de la théologie réformée (1). D'ailleurs, le débat théologique était clos; les flammes avaient étouffé la voix de l'hérésiarque espagnol, et Castalion ne pouvait voir dans le malheureux novateur échappé au bûcher de Vienne pour venir expirer sur celui de Genève, qu'un martyr de cette liberté de conscience dont il avait lui-même revendiqué les droits dans sa lettre au roi d'Angleterre. Devant le sacrifice consommé à Champel, il n'y avait place dans son cœur que pour l'indignation et la pitié. Ce double sentiment éclate dans un écrit de la main de Castalion conservé à Bâle, et qui n'était pas destiné à la publicité (2). C'est une apologie de Servet, un amer réquisitoire contre ses juges (3). L'auteur déclare en finissant qu'il ne saurait se prononcer sur le fond du débat tant que le livre incriminé sera soustrait au public (4). Il ne veut pas plus défendre de coupables erreurs qu'accepter aveuglément des accusations sans preuves (5). « A Dieu ne plaise, dit-il, que je conteste la légitime autorité des ministres de Jésus-Christ! Tel est le respect que m'inspirent ceux qui portent dignement

(1) Je ne trouve nulle part nettement exprimée dans les écrits de Castalion la croyance au dogme de la Trinité, dans le sens Athanasien, tel qu'il est formulé dans les écrits des réformateurs. Cette doctrine est une de celles qui, avec le libre arbitre et la prédestination, lui paraissent moins propres à édifier les fidèles, qu'à exciter de stériles débats. Les termes qu'il emploie pour exprimer la nature divine du Christ semblent impliquer un doute secret, qui n'est pas incompatible avec ses tendances mystiques.

(2) Arch. eccl. de Bâle. Premier volume des *Varia ecclesiastica Basiliensia.* Minute autographe.

(3) Contre Calvin surtout. L'auteur s'indigne à la pensée qu'on ait pu confondre Servet pour quelques doutes sur la Trinité avec des contempteurs de toute religion, tels que Rabelais, Dolet, Villanova. Ce passage mérite d'être cité : « Hanc interpretationem in vulgus ita invidiose exagitarunt ut putent homines Servetum aliquem fuisse *Rabelasii*, aut *Doleti*, aut *Villanovani* similem, qui nullum Deum aut Christum haberet. » Msc. de Bâle.

(4) « De Serveti doctrina judicium suspendamus, donec ejus libri prodeant, si quando forte prodituri sunt. » *Ibidem.*

(5) « Etenim ii sumus qui nec errores ejus defendere, nec aliorum in eum accusationibus temere credere velimus. » *Ibidem.*

ce titre, que je crois que celui qui leur résiste met en péril son propre salut. Les bons pasteurs sont ceux qui imitent le Christ, pasteur souverain des âmes, et auxquels il a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute*. Ceux-là, en effet, donnent leur vie pour leurs brebis, et sont attentifs à sauver, non à perdre. On doit leur obéir comme au Christ lui-même. Quant aux pasteurs sanguinaires qui non-seulement ne mènent pas leurs brebis au pâturage, mais qui se nourrissent de la chair et du sang du troupeau confié à leur garde, je leur dénie toute obéissance. Que le maître de la moisson amène de nouveaux ouvriers dans sa vigne! »

Lorsque Castalion écrivait ces lignes accusatrices, il avait sous les yeux le livre dans lequel Calvin exposait les erreurs de Servet, ainsi que le devoir pour le magistrat chrétien de réprimer l'hérésie par le glaive (1). Les arguments invoqués dans ce livre étaient ceux que dix siècles et d'innombrables docteurs s'étaient pour ainsi dire transmis de main en main, comme la tradition constante et la loi sacrée de l'Eglise fondée par celui qui « fut doux et humble de cœur! » Les siècles pèsent d'un grand poids sur ceux mêmes qui croient en avoir secoué le fardeau, et les libres génies qui semblent ouvrir une voie nouvelle à l'humanité, qui lui montrent de loin de meilleurs horizons, payent encore un triste tribut aux préjugés de leur temps. Calvin en est la preuve. Sans s'apercevoir de l'excès d'inconséquence où il tombe, il forge un nouveau joug pour les âmes affranchies; il donne pour arme la persécution à une Eglise fille de la foi et de la liberté. Dès les premières pages de son livre, écrit avec une âpre ironie et une implacable véhémence, comme à la lueur d'un bûcher, il attaque

(1) C'est l'ouvrage que j'ai déjà plusieurs fois cité : *Déclaration pour maintenir la vraye foy que tiennent tous chrestiens de la Trinité des personnes en un seul Dieu par Jean Calvin, contre les erreurs détestables de Michel Servet, Espagnol; où il est aussi monstré qu'il est licite de punir les hérétiques, et qu'à bon droict ce méchant a été exécuté par justice en la ville de Genève*. Edition de 1554, in-12 (exemplaire de M. Henri Lutteroth). Ce livre parut en latin et en français au commencement de l'année. Dès le 23 février, Calvin en annonce l'envoi à Bullinger, de Zurich, à l'instigation duquel il l'avait composé. *Calvin's Letters*, t. III, p. 20. Je le vois aussi mentionné dans une lettre de Nicolas Zerkinden à Calvin du 10 février 1554.

la théorie chère à Castalion, qui veut fonder la tolérance sur l'incertitude des croyances religieuses et l'absence de tout tribunal pour en juger. C'est une réponse à la Préface de 1551 en même temps qu'une déclaration de guerre : « Il y a un autre fantastique qui contrefait le philosophe en sa tanière, lequel, appelant Servet son bon frère, dit qu'il ne faut point punir les hérétiques, pource que chacun amène telle exposition que bon luy semble sur l'Escriture, et que la vérité est comme cachée dedans nuées obscures. Ainsi, ce bon théologien aime mieux effacer la foi du cœur des hommes que souffrir qu'on punisse ceux qui la renversent : car quelle religion demourera plus au monde? quelle marque y aura-t-il pour discerner la vraye Eglise? Brief, que sera-ce de Dieu et de Jésus-Christ si la doctrine est incertaine et comme mise en suspens? Et quel opprobre fait-on à Dieu en disant qu'il a tellement entortillé son langage en l'Escriture saincte, qu'il ne s'est faict que jouer des hommes, leur tenant le bec en l'eau? Or, si nous n'avons religion certaine et résolue en l'Escriture saincte, il s'ensuivra que Dieu nous a voulu occuper en vain par je ne sçay quelles fallaces, comme s'il nous parloit de cocquecigrues (1). Que reste-t-il à telles gens, sinon d'anéantir l'Escriture saincte, pour avoir un chemin plus court d'imaginer tout ce qui leur viendra en la teste? Cependant on voit clairement que ce que j'ay dict cy-dessus est trop vray, à savoir que tous mocqueurs de Dieu et gens desbordés à impiété, et pareillement tous mutins, en débattant que les princes et magistrats ne doivent point maintenir par glaive la vraye religion, plaident leur cause particulière, prétendans d'avoir congé de troubler tout le monde sans en estre repris, ne qu'on leur face sentir qu'ils font mal (2). »

Quelle fut l'impression produite par le livre de Calvin, non sur Castalion engagé dès lors sans retour dans les plus âpres démêlés avec le réformateur, mais sur le petit nombre d'es-

(1) Balivernes, billevesées, etc.
(2) *Déclaration*, etc., p. 16, 17.

prits qui, supérieurs aux controverses du temps, exempts de tout ressentiment personnel, gémissaient en secret des rigueurs de la Réforme et soupiraient après la conciliation de la foi et de la liberté dans son sein? Je trouve la réponse à cette question dans quelques lettres admirables adressées à Calvin par un magistrat bernois, Nicolas Zerkinden, qui semble de la noble famille des Mornay et des L'Hôpital. Longtemps préfet à Nyon, Zerkinden avait vu à l'œuvre Farel, Viret, Calvin, et il entretenait avec eux une correspondance familière qui fait le plus grand honneur à son esprit tolérant, élevé. Après avoir pris connaissance du livre de Calvin sur Servet, il écrivait au premier : « Ce n'est pas sans douleur que j'ai vu cet homme, qui ne semblait pas, à d'autres égards, étranger à la connaissance de l'Evangile, égaré dans le labyrinthe d'aussi monstrueuses erreurs, et j'ai souhaité plus d'une fois avec larmes ou qu'il n'eût jamais vécu, ou qu'il eût donné quelques signes de repentir... Toutefois, vous l'avouerai-je, vénéré frère en Dieu, je suis de ceux qui, par ignorance ou par faiblesse, voudraient réduire le plus possible la part du glaive dans la répression des erreurs involontaires ou réfléchies, et je suis moins encore touché des passages des saints Ecrits que l'on invoque en faveur de la tolérance que des tristes spectacles offerts de nos jours par la persécution dirigée contre les anabaptistes. J'ai vu de mes yeux une femme octogénaire traînée au supplice avec sa fille, mère de six enfants orphelins, pour le seul crime d'avoir embrassé une doctrine spécieuse et refusé le baptême, comme si l'erreur de deux pauvres femmes pouvait être une cause de perdition pour le monde entier!... Je crains, à vrai dire, que les haches et les faisceaux ne soient pas le meilleur moyen de réprimer la licence des esprits et de maintenir intacte l'autorité des dogmes reçus. Les exemples de l'antiquité sont là pour nous apprendre que les taches de cette nature s'étendent avec le sang versé pour les effacer et qu'elles ne disparaissent jamais. J'ai vu des magistrats se repentir amèrement d'avoir prononcé une sentence de mort, et

envoyé au supplice des malheureux dont la plainte les poursuivait moins encore que la voix accusatrice de leur conscience. Ce n'est pas que je veuille excuser Servet, ni aucun de ceux qui sont impies et blasphémateurs comme lui : je n'ai en vue que les hommes, en trop grand nombre, qui sont plus abusés que coupables, et qui peuvent tomber dans les piéges que nous leur tendons nous-mêmes. Puissions-nous éviter de telles extrémités, grâce à la sagesse des magistrats s'appliquant à modérer leur sentence (1) ! » On aime à citer de telles paroles, dignes de l'Evangile qui les inspira, de la Réforme qui les reconnaît pour siennes, du réformateur à qui elles étaient adressées, et qui, avec de bien autres maximes auxquelles il se montra, hélas! trop fidèle, sut honorer du moins la noble franchise de Zerkinden!

Cinq mois après la mort de Servet, peu de semaines après la publication du livre où étaient réfutées ses erreurs, quand l'agitation causée par le tragique dénoûment du drame genevois commençait à peine à se calmer, parut mystérieusement un petit livre dont le titre seul allait exciter dans ce siècle orageux de nouvelles tempêtes : DE HÆRETICIS. *An sint persequendi* (2)? Quel en était l'auteur? Nul ne l'aurait pu dire, excepté Calvin, qu'un sûr instinct dut avertir du lieu d'où venait le coup, de la main qui l'avait porté. Sur la dernière page, on lisait le nom de Magdebourg, destiné à dérouter l'opinion; sur la première, ce verset de l'Epître aux

(1) « Unum hoc reticere non possum vereri me ne non sint fasces et secures magistratuum via et methodus compescendi ingeniorum luxuriem, etc... » *Nicolaus Zerkintes Calvino*, lettres du 10 février et du 7 avril 1554. Msc. de Paris et de Genève. Zerkinden vécut jusqu'à un âge très-avancé. Je retrouve en 1583 le nom de cet homme de bien, avec une pieuse inscription, sur l'*Album amicorum* de Jean Durant. (*Bull.*, XII, p. 227.) La correspondance encore inédite de Zerkinden avec Calvin a sa place marquée dans le *Bulletin*.

(2) Voici le titre complet de ce livre, une des plus précieuses raretés bibliographiques, que je dois à une bienveillante communication d'un homme digne de posséder de tels trésors, M. Henri Lutteroth : *De hæreticis an sint persequendi, et omnino quomodo sit cum eis agendum doctorum virorum tum veterum tum recentiorum sententiæ. Liber hoc tum turbulento tempore pernecessarius...* etc. In-18. Magdeburgi, per Georgium Rausch, anno Domini 1554, mense martio. La même année parut une édition française du même livre, également sans nom d'auteur. M. le pasteur Ad. Schæffer, dans son *Essai sur l'avenir de la tolérance*, p. 130 à 144, a fait le plus heureux usage de cette traduction. Je traduis moi-même le texte latin.

Galates : « Celui qui est né selon la chair persécute celui qui est né selon l'esprit. » Le volume, imprimé avec soin et formant 173 pages, n'était qu'un recueil de morceaux, anciens et modernes, consacrés à un même sujet, et il s'ouvrait par une lettre de *Martinus Bellius* au duc Christophe de Wurtemberg, l'un des princes les plus pieux de ce siècle. Voici le début de cette préface :

« Prince très-illustre, si tu avais annoncé à tes sujets que tu viendrais les visiter, sans indiquer le jour, en leur commandant de se munir de vêtements blancs pour paraître devant toi, que dirais-tu si, à ton arrivée, tu les trouvais non-seulement oublieux des vêtements dont ils devaient se parer, mais encore occupés de vaines disputes à ton sujet, l'un disant que tu es en France, l'autre en Espagne; celui-ci que tu viendras à cheval, celui-là sur un char; les uns en grande pompe, les autres sans cérémonie... serais-tu content? Que dirais-tu encore, si tu les surprenais se disputant entre eux, non-seulement en paroles, mais à grands coups de poing et d'épée, blessant ou tuant quiconque serait d'un autre avis qu'eux? Approuverais-tu, ô prince! de tels hommes? Et si tu voyais le petit nombre de ceux qui, selon ton ordre, se seraient parés pour aller au-devant de toi, battus et cruellement mis à mort par les autres, ne punirais-tu pas les meurtriers et ne serais-tu pas d'autant plus rigoureux à leur égard qu'ils allégueraient avoir fait par ton commandement ce que tu leur aurais toi-même défendu sous les peines les plus sévères? Maintenant, ô prince! écoute l'explication de ce langage. Le Christ est le Roi du monde. En quittant cette terre, il a annoncé aux hommes qu'il reviendrait, leur laissant ignorer le jour et l'heure de son retour. Il leur a commandé aussi de revêtir des robes blanches à sa venue, c'est-à-dire de vivre en paix les uns avec les autres, dans des sentiments de piété, de concorde et de dilection mutuelle. Mais quel est celui qui accomplit fidèlement ce devoir, qui songe à se vêtir d'une blanche robe, c'est-à-dire à vivre selon les règles de la justice et de la cha-

rité, en attendant la venue du Seigneur? Personne ne s'en soucie le moins du monde. La piété et la charité sont oubliées, et notre vie s'écoule au milieu de querelles et de désordres sans fin. On dispute non de la voie qui mène au Christ, c'est-à-dire des moyens d'amender notre vie, mais du rang et de l'office du Christ lui-même, de son séjour, de son rôle, de la place qu'il occupe à la droite du Père, de son unité avec lui, ou bien encore de la Trinité, de la prédestination, du libre arbitre, de Dieu, des anges, de l'état des âmes après la mort et d'autres questions de cette nature, qui n'intéressent en rien le salut promis à la foi, puisque des publicains et des courtisanes l'ont obtenu sans tant de science, et que les mystères ne peuvent être pénétrés que par un cœur pur, car les comprendre, c'est voir Dieu même, selon cette déclaration des saints Ecrits : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils ver- « ront Dieu !...

« La connaissance ne suffit pas à rendre l'homme meilleur. Paul a dit : « Quand même je connoîtrois tous les mystères, « si je ne possède pas la charité, je ne suis rien. » Mais les hommes, enflés de leur science ou de la vaine opinion qu'ils en ont, se jugent avec mépris les uns les autres. L'orgueil engendre la cruauté, qui amène la persécution : en sorte que nul ne peut endurer la plus légère contradiction de la part d'autrui; et quoiqu'il y ait aujourd'hui presque autant d'opinions qu'il y a d'hommes, il n'est pas une secte qui ne condamne les autres et ne réclame l'empire pour elle seule. De là les exils, les liens, les feux, les croix et ce lamentable appareil de supplices qui affligent chaque jour notre vue pour le simple délit d'opinions qui déplaisent aux puissants de la terre sur des questions controversées pendant des siècles et encore aujourd'hui pendantes. Que s'il est un homme qui veut se procurer une robe blanche, c'est-à-dire vivre dans la pureté, pour peu qu'il professe une opinion particulière, on se coalise contre lui, on l'accuse, on le déclare hérétique, comme s'il avait la prétention d'être justifié par ses œuvres; on entasse les plus

odieuses accusations sur sa tête, on le déchire et on le défigure tellement par la calomnie, que l'écouter seulement devient un crime. Bien plus, on ose invoquer l'autorité du Seigneur, couvrir de sa robe sans tache de tels excès, comme si Satan lui-même pouvait imaginer quelque chose de plus contraire à l'esprit du Christ (1) ! »

A ce début plein de mouvement et de vie succèdent des considérations aussi neuves que justes sur l'hérésie dans ses rapports avec le pouvoir civil. L'auteur de la lettre au duc de Wurtemberg distingue deux classes d'hérétiques qui ne sont pas également aisées à discerner : les hérétiques de mœurs, qui demeurent trop souvent impunis, et les hérétiques d'opinions, pour lesquels la loi semble réserver toutes ses rigueurs. « Il n'est cependant pas aussi facile, dit-il excellemment, de juger de la doctrine que de la vie (2). Interrogez un juif, un Turc ou un chrétien, au sujet d'un larron ou d'un traître; ils répondront tout d'une voix : Cet homme est un malfaiteur ; il ne mérite que la mort. Pourquoi cette unanimité de jugements? C'est qu'il y a là une de ces évidences sur lesquelles ne peut s'élever aucun doute, et que la réponse est pour ainsi dire gravée dans le cœur de tout homme venant au monde. Les méchants eux-mêmes ne pourraient en juger autrement. S'agit-il de la religion, cette même évidence n'existe plus (3). » L'auteur en trouve la preuve dans la multiplicité des sectes, dans la dissidence des opinions dont l'unique source est la connaissance imparfaite de la vérité. De là cette conclusion si hardie au XVI[e] siècle, et qui ne l'est guère moins au nôtre : « J'ai longtemps cherché ce que c'est qu'un hérétique, et voici ce que j'ai trouvé : c'est l'homme qui pense autrement que nous en religion (4). Est-il, en effet, une secte

(1) « Et hæc omnia Christi veste tegunt, cum nihil possit Sathan excogitare quod cum Christi natura et voluntate magis pugnet. » *De Hæreticis,* préface de Martinus Bellius, p. 1 à 7.

(2) « Sed de doctrina judicare non æque facile est ut de moribus. » *Ibid.,* p. 22, 23.

(3) « Veniamus ad religionem; inveniemus eam non perinde esse notam. » P. 23.

(4) « Equidem cum quid sit hæreticus sæpe quæsiverim, nihil aliud deprehendi nisi hæreticum haberi quisquis a nobis dissentit. » P. 19.

qui n'anathématise toutes les autres, de telle sorte qu'un homme réputé orthodoxe dans tel pays, telle cité, devient hérétique ailleurs, et que pour vivre en sécurité on devrait professer autant de religions qu'il y a de sectes et de villes? Le voyageur qui parcourt le monde doit changer sans cesse de monnaie, car celle qui est bonne ici ne l'est plus là, à moins qu'elle ne soit d'or, la monnaie d'or ayant seule cours partout, quelle que soit son empreinte. Ne pourrions-nous avoir aussi en religion une monnaie d'or reçue partout, quelle que fût son effigie (1)? Croire en Dieu le Père, au Fils et au Saint-Esprit, approuver les préceptes de piété contenus dans les saintes Ecritures, n'est-ce pas une monnaie d'or plus éprouvée, plus excellente que l'or même? Cette monnaie, il est vrai, aura diverses effigies tant que les hommes disputeront de la cène, du baptême et d'autres questions de même nature qui les divisent aujourd'hui. Supportons-nous, en attendant, les uns les autres, et abstenons-nous de condamner la foi de nos frères, si elle a le Christ pour fondement (2). »

Dans les dernières pages de son épître, l'auteur trouve des accents d'une haute éloquence pour peindre les tristes effets produits par les discordes qui déchirent la Réforme, et par des rigueurs qui, loin de servir la cause de la vérité, n'inspirent que la haine de l'Evangile : « Je vous le demande, qui voudrait être chrétien, lorsqu'il voit des hommes qui se réclament de ce nom traînés au supplice et traités plus cruellement que des larrons et des brigands? Qui ne croirait que le Christ est un Moloch ou quelque divinité impitoyable qui réclame sur ses autels des victimes humaines? Qui voudrait enfin servir le Christ à telle condition que s'il ose, au milieu des innombrables controverses de ce temps, différer de ceux qui ont le pouvoir en main, il soit brûlé plus impitoyablement que dans le taureau de Phalaris, quand même il crierait à pleine voix, au

(1) « Sit nobis in religione aliqua aurea moneta quæ ubique locum habeat, quæcumque sit ejus figura. » P. 20.

(2) « Feramus alii alios, et ne continuo alterius fidem in Christo fundatam damnemus. » *Ibid.*

milieu des flammes, qu'il croit en Jésus et qu'il met son espoir en lui (1)!... O Christ, Roi et Créateur du monde! tu vois ces choses, et les supportes! Es-tu donc devenu si différent de toi-même? Lorsque tu vivais sur la terre, nul n'était plus doux, plus clément, plus patient que toi. On eût dit la brebis muette entre les mains de celui qui la tond. Frappé, meurtri, conspué, moqué, couronné d'épines, crucifié entre deux brigands, tu n'avais que prières pour tes bourreaux! N'es-tu plus le même aujourd'hui? Ordonnes-tu que ceux qui entendent tes préceptes et tes commandements autrement que nos maîtres soient noyés, décapités, coupés à morceaux, brûlés à petit feu, livrés aux plus cruelles tortures? Prends-tu plaisir à de tels sacrifices?... Si tu fais ces choses, ô Christ! ou, si tu les approuves, que laisses-tu donc à faire au démon? En quoi diffères-tu de lui? O blasphèmes! ô scélérate folie des hommes qui osent attribuer au Christ les œuvres du Prince des ténèbres (2)!... »

Telle est la conclusion de la lettre de *Martinus Bellius*, une des plus pures inspirations du siècle. Si l'importance d'un écrit se mesure non à son étendue, et aux applaudissements qui l'accueillent, mais à la somme de vérité qu'il contient, la préface du livre *De Hæreticis*, doit compter comme une de ces révélations bienfaisantes qui consolent des excès d'un autre âge. L'auteur y proclame, avec une rare éloquence, une vérité alors si nouvelle qu'elle sera en scandale à ses contemporains, le droit pour tout homme de croire librement, et d'affirmer sa croyance en ne demeurant responsable de ses erreurs que devant Dieu. Il fonde la tolérance sur les enseignements du Christ, sur les lumières imparfaites de l'homme, sur la nature même de la foi qui, malgré les certitudes intérieures accordées à tout croyant, ne peut invoquer l'évidence à son profit. En revendiquant les droits de la conscience opprimée par ses

(1) « Etiamsi in mediis flammis Christum magna voce concelebret, et se in eum pleno ore credere vociferetur. » P. 27.

(2) « O blasphemias! o hominum scelestam audaciam qui ea Christo tribuere audeant quæ fiunt instinctu jussuque Sathanæ! » P. 28.

propres libérateurs, il n'est peut-être ni assez juste, ni assez habile pour rendre hommage aux vertus de ceux dont il réprouve les maximes et déplore les actes. Comme théologien, il assimile trop les croyances supérieures de l'âme à de simples opinions. Il ne maintient pas assez haut ces saintes affirmations de la foi, qui ne se séparent point de la liberté et n'ont de prix qu'en elle; « ces choses que l'œil n'a pas vues, que l'oreille n'a pas entendues, et qui ne sont pas montées du cœur de l'homme. » Avec ces justes réserves, on ne peut qu'admirer, dans la lettre de *Martinus Bellius*, une haute éloquence mise au service de la plus noble des causes, et la voix de la charité, pareille à celle du chœur antique, mêlant une plainte émouvante aux catastrophes de la terre !

JULES BONNET.

(*La fin à un prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LA SAINT-BARTHÉLÉMY

DEUX LETTRES DE M. DE SCHOMBERG, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ALLEMAGNE (9 ET 10 OCTOBRE 1572) (1)

(Orig. autogr. Collect. Dupuy, t. 86.)

On sait l'impression d'horreur produite par la Saint-Barthélemy en Angleterre (*Bull.*, I, 363). Cette impression ne fut pas moins vive dans les cours d'Allemagne, et les efforts de la cour de France pour en atténuer l'effet furent impuissants. C'était le moment où l'ambassadeur français, Gaspard de Schomberg, pressait les princes protestants d'appuyer la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne. La lugubre nouvelle arrivée de Paris brisa le fil des négociations. Montluc, découragé, écrivait au secrétaire d'Etat Brulart : « Par la dépêche que je fais au roy et par ce que vous dira le doyen de Die, vous entendrez comment ce malheureux vent de France a coulé le navire que nous avions jà conduit au port. » La position de Schomberg auprès de l'électeur de Saxe était des plus difficiles. Charles IX avait vainement essayé de donner le change à l'opinion par une dépêche du 25 août, où le massacre était présenté comme un châtiment de la conspiration de l'amiral de Coligny et de ses complices. « J'estime, écrivait-il, le 12 septembre, à Schomberg, que vous l'avez fait entendre à mes cousins les comte palatin, duc Auguste de Saxe, duc Jules de Brunswick, landgrave de Hessen et autres princes. » Il protestait en même temps de son ferme désir de laisser les huguenots en paix, « demourans, quant au reste, en toute liberté de conscience, sans estre de rien forcés et recherchés. » Enfin, il suppliait les princes de ne faire pas moins d'état de son amitié qu'auparavant : « Ils doibvent se remettre en mémoire que mes prédécesseurs, et même le feu roy François, mon aïeul, bien qu'ils ne veuillissent souffrir aucune personne en ce royaume d'autre religion que la catholique, et qu'ils feissent punir par justice tous ceux qu'on appelait lors luthériens, n'ont pas laissé d'être en bonne amitié et intel-

(1) *Au dos :* Le refus de l'électeur de Saxe d'entrer en ligue à cause de la Saint-Barthélemy.

ligence avec les princes protestants de la Germanie... en quoy je ne me veulx non plus espargner. » (Collect. Dupuy, t. 477, f° 205, 206.) Les lettres de Schomberg semblent la réponse à cette royale missive :

AU ROI.

Sire, jé faict entendre à Vostre Majesté, par mes lettres du 25me de septembre, comme j'attendoys de pied coy à Rostock le retour de Monseigneur l'Electeur de Saxe, suivant la lettre qu'il m'en avoit escrit. Or, il y est abordé le 4me d'octobre. Lendemain, j'ay demandé audience où je congnus bien qu'on estoit bien refroidy, car on ne voulloit en façon du monde parler à moy de bouche, ains fut ordonné [le] docteur Crato pour entendre ce que j'auroys à lui dire de la part de Vostre Majesté. Or, quelque instance que j'eusse peu faire de parler moi-même à luy, si il m'a fallu passer par là, s'excusant sur ung monde d'affaires, l'incommodité du lieu et travail du voïage et de la mer. Le jour en suivant, le dict docteur Crato me vint trouver, m'apportant une response par escript et par laquelle le dict Electeur vous promet et assure de vous vouloir demeurer bon et fidèle amy comme il vous a esté jusques icy, et qu'il est prest d'entretenir avec Vostre Majesté la mesme correspondance que ses ancestres et luy ont eu parcy devant et jusques icy avec la couronne de France. Mais quant au faict particulier dont il est question, il vous donne bien à connoistre qu'il n'est plus délibéré d'y entendre, fondant ses raisons sur ce qu'est advenu à Paris. Or, j'ai faict plusieurs et amples remonstrances sur ce faict au dict docteur Crato pour les rapporter au dict Electeur, et ay escript mesmes au dict Electeur, luy remontrant instamment et mectant devant ses yeux comme sans juste occasion et à tort il se formalisoit ainsi pour le faict de Paris, le tort qu'il se faisoit luy-mesmes, et au hazard qu'il se mettoit quand ses adversaires et envyeux congnoistroient que luy-mesmes s'étoit frustré du meilleur et plus grand appuy qu'il se pourroit souhaiter en ce monde ; mais je n'ay jamais sceu obtenir une seule ligne de response, sinon qu'il m'a faict dire toujours qu'il demeureroit seur et bon amy de Vostre Majesté, et vous l'ayant promis une fois, qu'il ne s'en dédiroit oncques ; mais qu'il ne pouvoit rien changer en sa response pour le présent, veu et considéré ce qui s'estoit fait en France et s'y faisoit encore con-

tinuellement. Et afin que je cognoisse ce qui le pouvoit mouvoir à cecy, il me feroit communiquer plusieurs seurs et vrais advis qui luy estoient venus de tous endroicts. Par yceulx est porté que pareille effusion de sang de celle de Paris s'est faicte au même jour à Orléans et Rouan, à Lyon et austres endroicts de la France, et qu'il s'y continue journellement par toutes les bonnes villes de vostre royaume; que l'exercice de religion est défendu par toute la France; le roy de Navarre et prince de Condé contraincts d'aller en la messe; que les enfants baptisés à la huguenote sont rebaptisés de nouveau à la catholique; que le mot du guet par toute la France est : Ou à la messe, ou à la rivière! Par là, il infère que ce qui a esté faict à l'endroict du feu admiral et ses adhérans, a esté par préméditation et pour la totalle royne et extermination de ceux de leur religion, et de la religion mesme; [et] combien que j'ay faict là-dessus un ample discours selon la portée de mon pauvre jugement par lequel jé [j'ay] maintenu et faict apparoistre le contraire, alléguant l'apparente conspiration du dict admiral et le peu de moyen que Vostre Majesté avait eu (veu l'estat auquel estoient pour lors vos affaires) de rompre ce malheureux dessein par autre voye que celle que vous avez esté contraint de prendre en main, joinct qu'il est impossible de retenir ung peuple tellement affectionné à son prince, comme est le françoys, qu'il n'exerce une infinité de cruelles vengeances contre ceux dont il entend les chefs estre autheurs d'une telle détestable entreprise; et si l'exercice de leur religion leur estoit deffendu, qu'il fauldroit nécessairement que ce fust pour les préserver contre plusieurs insolences que les communes pourroient entreprendre contre eux à ceste première chaleur. Au reste, que je suis bien certain que pour le présent ils ne sont aulcunement molestés, ains que vous les maintenez en vostre protection, et que c'est une pure calomnie de ce qu'on leur veult faire à croire du roy de Navarre et prince de Condé; qu'en cela, je leur ay remonstré que toutes les fausses alarmes, calomnies, ne tendent à aultre fin sinon pour rompre et dissoudre l'amitié qu'on voit commencer à s'estraindre entre Vostre Majesté et les princes, afin que les ennemis criminels des unes et des autres pussent ruyner et engloutir l'un après l'autre, et par le moyen de la deffiance qu'ils essayent par cest artifice semer et planter au cueur de toutes les deux partyes. Là-dessus, on m'a rapporté pour toute

response qu'il ne falloit pas déguiser matière que les effects démonstroient le contraire, m'alléguant quelque poinct que je diffère à vous faire entendre de bouche, et principalement le secours qu'ils disent que Vostre Majesté soit en propos d'envoyer au duc d'Albe, pour le contraire de quelle calomnie je voulus gager ma teste. Ils se formalisent aussi extrêmement d'un certain escriteau congratulatoire qui doibt avoir esté publié et affiché à l'Eglise de Saint-Louys à Rome, alors que le pape fist la procession en réjouissance de la mort de l'admiral. On m'en a baillé ung double que j'envoye à Vostre Majesté.

Somme, quelque raison ou excuse que je leur ay peu bailler en payement, si ne les ay-je sceu du tout faire démordre de leur opiniastre opinion, ains le dit Electeur m'a faict dire pour toute conclusion qu'il ne pourroit rien changer à ce qu'il avoit baillé pour response pour cest heure, ce qui me faict espérer que le temps racommodera tout. Au surplus, sire, je ne puis moins faire que d'advertir Vostre Majesté de la [charité?] qu'on me preste, espérant qu'on me feroit faire quelque mauvais tour et défaict; ils s'en tenoient desjà si asseurés qu'ils ne craignoient pas de semer par lettres par toute l'Allemagne (et pense que Vostre Majesté en aura aussy senti quelque bruict), que l'Electeur de Saxe m'avoit faict constituer prisonnier en délibération de me faire trancher la teste pour l'avoir par mes menées et artifices embarqué en la négociation qu'il avoit entreprise de vostre part en l'affaire que vous sçavez, nonobstant que je fusse dès alors bien informé que ce n'estoit que pour sonder le dict Electeur et le mettre mal et en jalousie avecques les autres princes de la Germanie et l'Empereur, et en attendant qu'on exécuteroit l'entreprise de Paris, endormir les princes par belles paroles. Mais je n'ay failly, aussitost que j'en ay senti le vent, en escrire à toutes les cours des princes, maintenant que quiconque me vouldroit taxer ou soupçonner seulement de la moindre des susdites calomnies, qu'il en avoit (à révérance de Vostre Majesté) menti cent pieds en la gorge; et si je venois jamais à sçavoir qui m'avoit taxé ou soupçonné d'une telle imposture, qu'il me cousteroit la vie et à tous mes parents et amys avecques, ou je laveroys mes mains en son sancg, et quand je le debvrois [crier] devant lances. Depuis, ce bruict s'est esvanouy.

Je m'achemine à Leipsick, auquel lieu s'assemble dans quelques

jours une grande partie de la noblesse de ces quartiers de deçà, à cause de la foyre qui se tient, pour accoster les principaux seigneurs et gentilshommes qui y seront, pour m'efforcer à leur bien faire entendre et imprimer au cerveau la vérité du faict de Paris, ainsy que Vostre Majesté me l'a mandé (à) la date du 25me d'aoust, et pour amortir et esteindre quelque peu les détestables calomnies et attaques dont on blasonne vostre tant vertueuse et royalle réputation par toute l'Allemagne. J'espère aussy trouver au dict lieu de Leipsick quelque depesche de Votre Majesté pour avoir mandé à Cassel que mes gens qui sy adresseroient eussent à me venir trouver à Leipsick, et par icelle estre informé plus particulièrement de tout ce que dessus, et de vostre intention laquelle j'exécuteray, Dieu aydant, comme vostre bien fidel et bien loyal serviteur de son maistre doibt faire, sans redoubter nul dangier de vie, car quand j'en aurois cent mille, elles seroient toutes librement employées pour le service de Vostre Majesté. S'il [se] trouve la moindre commission, j'essayeray à la raccoster, quoy qu'il m'en puisse arriver. Par adventure en aurions-nous meilleure raison que par cy devant. Le temps peult beaucoup en telles maladyes qui ne procèdent que d'une passion fondée sur les malheureuses calomnies et les soupçons vaines et frivoles, et en attendant je prieray le créateur, sire, qu'il luy plaise octroyer à Vostre Majesté victoire contre tous vos ennemys et ung très-heureux et très-long règne. De Ratenaw, ce 9me jour d'octobre 1572.

De Vostre Majesté,

[Le] très-humble, très-obéissant et très-affectionné serviteur à tout jamais.

(SCHOMBERG.)

A MONSIEUR DE LIMOGES (1).

Monsieur, je ne vous mande autre chose, pour le présent, sinon que je vous déclare l'advis et conseil de celuy que vous sçavez et de l'affection auquel le roy peult grandement faire estat, et qui est tel qu'il fault faire consolyder la playe que la mort de l'ad-

(1) Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, un des principaux conseillers de François II et de Charles IX. M. Louis Paris a tiré du portefeuille de ce prélat un curieux recueil de *Négociations, Lettres et Pièces diverses relatives au règne de François II.* Impr. imp. 1841.

miral et l'effusion de sang des huguenots de France ont faict au cueur des princes, car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy de faire congnoistre par effect et par un gratieux traictement qu'il pourra faire aux huguenots qu'on ne veult exterminer la religion. Et surtout on doibt fuir toute intelligence secrète de l'Espagnol et ses adhérents, car Sa Majesté se peult asseurer qu'on ne me cache rien en ces lieux-là qu'on pense pouvoir servir à mectre une defiance au cueur des princes à l'encontre de Sa Majesté. Au surplus, le roy et monseigneur doibvent rechercher, amener et choier de tout leur possible les princes d'Allemagne, pour ne leur donner occasion de se précipiter par un désespoyr aux lacqs des ennemis criminels de la couronne de France, au dangereux préjudice des affaires de Sa Majesté et de la grandeur de monseigneur, car le temps adoucira les choses, estant la haine de l'Espagnol et la tromperie et faulseté de ses complices tellement engravée au cueur desdits princes, qu'on ne l'en ostera jamais, sinon par ung cruel despit et exécrable desespoir. *Hæc ille.* Je m'achemine à Leipsick pour les raisons que je mande a Leurs Majestés. De là, je fais estat de retourner en France, si autre et nouveau commandement de Sa Majesté ne me survient. On m'a cuydé faire ung mauvais tour. Je vous recommande les affaires d'ung pauvre absent, et principalement la partye de 15,000 livres que j'ai esté contrainct de payer pour avoir exécuté le commandement de monseigneur (1)... J'escris à M. Brulart qu'on ne me face ce tort de me laisser en ceste saison icy à l'emprunt et sans denier ni maille, car ce seroit pour m'achever d'accombler (*sic*) de malheur. De Ratenaw, ce 10me d'octobre 1572. [SCHOMBERG.]

(1) Sans doute le duc d'Anjou, candidat au trône de Pologne.

GRAVURE DES ASSEMBLÉES DU DÉSERT

LETTRES DE JOSEPH BOZE, PEINTRE DU ROI, A M. GIBERT NEGOTIANT A NIMES

(1785-1789)

Qui ne connaît la belle gravure des Assemblées du Désert exécutée, à la fin du siècle dernier, par Henriquez, d'après un dessin de Joseph Boze, peintre du roi? Originaire de Lyon et déjà en possession d'une certaine célébrité, Boze fit, en 1780, un voyage à Nîmes, et y fut reçu par un honorable négociant de cette ville, protestant zélé, M. Gibert. Au régime de la persécution ouverte avait succédé celui d'une tolérance tacite, qui devait aboutir à l'édit réparateur de 1787. Les assemblées se tenaient encore au Désert, mais sans péril; en hiver, au pied des rochers de l'Ermitage; en été, à l'ombre des carrières de Lèques, voisines du chemin d'Alais, lieux sacrés pour tout cœur protestant. Quoique catholique, Boze accompagna son hôte aux assemblées du Désert, fut frappé de la beauté du site, et en prit un dessin, qui, sous le burin d'Henriquez, devint la célèbre gravure conservée comme une relique par tant de familles réformées du midi de la France.

Les lettres suivantes, qui nous sont communiquées par un de nos plus zélés correspondants Nîmois, M. Ch. Sagnier, jettent un jour précieux sur l'origine de cette gravure et sur sa mise en vente à Nîmes, qui ne fut pas sans quelques mécomptes. Il est permis de conclure de quelques passages des lettres de Joseph Boze que la gravure publiée furtivement à Paris devait jouer un rôle à Versailles. Fut-elle placée sous les yeux du roi comme un plaidoyer indirect en faveur de la tolérance? On n'oserait l'affirmer. Toutefois, il n'est que juste de relever une pensée si honorable pour le peintre qui mit son talent au service d'une belle cause, et auquel on doit, par un contraste assez piquant, le portrait de Louis XVI et la gravure des Assemblées du Désert.

I

A MONSIEUR GIBERT, NÉGOTIANT, DANS LA MÊME MAISON OÙ LOGE MADAME FLÉCHIER, AU CANAL DE LA FONTAINE, A NISMES.

A Versailles, le 29 may 1785.

Monsieur,

Je m'adresse à vous avec la plus grande confiance; vous n'avez sûrement pas oublié le projet que j'avais pendant mon séjour à Nismes; je viens de l'effectuer. J'ai enfin chez moi la planche de la

gravure qui représente la fameuse assemblée des protestants de Nismes; je n'attends plus que l'inscription qu'il faut mettre au bas de la gravure pour en faire tirer des estampes. Je demande, par les lettres que j'écris aux ministres, que je vous prie de vouloir bien remettre en mains propres, leurs bons avis à ce sujet et leurs bons conseils sur la conduite que je dois tenir pour mettre cette estampe au jour (1). Je vous prie de me répondre le résultat, si toutefois ils craignaient de se compromettre en répondant eux-mêmes.

A l'égard de l'inscription que nous mettrons au bas, je serais d'avis de l'écrire en anglais, une moitié de la marge, et l'autre moitié, la traduction en français, comme ayant l'air d'avoir été gravée à Londres (2). Au reste, je suivrai là-dessus la marche que vous voudrez bien me prescrire; ensuite, de vouloir bien penser à tête reposée au moyen qu'il y aurait pour la vente des estampes, ou par souscription ou autrement. Je compte enfin sur vous par l'amitié que vous m'avez toujours témoignée.

Ma femme m'a chargé de vous dire mille choses agréables; je me mets de la partie, et pour toute la maison, sans oublier Madame Fléchier, à qui ma chère moitié fait mille excuses, et en même temps des remercîments. Elle a été malade et n'a pas pu répondre à ses honnêtetés. Elle s'est avisée d'accoucher le même jour que la reine. C'est là ce qui lui a fait manquer son coup. N'importe, nous n'en serons pas moins heureux.

J'ai eu l'avantage de peindre le roi et je l'ai fait d'une ressemblance frappante, ce qui m'a procuré les portraits de la famille royale, et m'a donné une réputation distinguée. De cette affaire-la, ma famille est venue me joindre à Versailles, où nous passerons un an, et la belle nourrice nourrit une seconde Sophiette (3). Le roi m'a logé aux appartements de Monseigneur le prince Conti, galerie basse de la Chapelle, nº 30, au château de Versailles.

Mille pardons de tant de peine, et suis, en attendant de vos nouvelles, l'homme qui vous est le plus attaché.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOZE, peintre du roi.

(1) Les pasteurs de l'Eglise de Nîmes, à cette époque, étaient Rabaut-Saint-Etienne, Jean Gachon et Adrien Vincent.

(2) La gravure ne porte aucune inscription ni date d'origine : c'était plus sûr.

(3) Dans une lettre de Boze à M. Gibert, du 9 avril 1780, on lit ces mots : « Pour Mademoiselle Sophie, vous voudrez bien l'excuser. La petite ingrate vous a entiè-

C'est l'assemblée d'été dont les rochers escarpés font dans le tableau un effet pittoresque. La planche est gravée par un habile graveur de l'Académie royale de Paris; il a su rendre par son burin l'ardeur du soleil, le ciel du Languedoc, le costume du pays, enfin le portrait le plus fidèle du lieu à croire qu'on y est. On y voit une grande multitude de personnes (1).

II

AU MÊME.

A Versailles, le 16 aoust 1785.

Monsieur,

J'accepte avec plaisir les offres obligeantes que vous avez bien voulu me faire dans tous les temps, et vous expédie aujourd'hui une petite quantité d'estampes dans une caisse emballée et plombée, marquée B. G. nº I, pesant brut 170 livres. Parmi les estampes, j'en ai fait encadrer quatre que vous trouverez dans la même caisse. Je vous prie d'en accepter le cadeau d'une estampe encadrée pour vous, une pour chacun des ministres, à qui vous voudrez bien remettre aussi les lettres et quelques estampes, s'ils veulent avoir la bonté de s'en charger pour les débiter à ceux qui en désireront. Ce sont les premières épreuves, ce qu'on appelle avant la lettre, par conséquent, les plus belles impressions auxquelles on pourra, si l'on veut, y mettre l'inscription que l'on souhaitera. Le nombre des estampes qui me restent seront envoyées dans les pays étrangers; à cet effet, je vous ferai la même prière qu'à vos messieurs, de vouloir bien me donner l'adresse des ministres protestants des provinces ou pays étrangers de votre connaissance, à qui je puisse confier quelques estampes; et selon que la ville sera considérable, on en enverra plus ou moins. Le prix de chaque estampe, avant la lettre, est d'un louis. Elles se vendent ce prix-là à Paris, même après la lettre. J'ai marqué à ces messieurs que vous auriez la bonté de vous charger de la recette.

rement oublié. Elle est toujours fort jolie, parlant le français comme celui qui l'a inventé. »

(1) Impossible de décrire la gravure en question en traits plus expressifs. La plume du peintre rivalise ici avec le burin. Le graveur était Benoît-Louis Henriquez. M. Ath. Coquerel fils a publié, dans le *Lien* du 1er juin 1861, le résumé de l'acte passé entre Henriquez et Boze, ainsi qu'une lettre du dernier à Rabaut-Pommier sur ce sujet.

Je me suis acquitté auprès de ma femme de la commission agréable dont vous avez bien voulu me charger. Elle a été on ne peut pas plus sensible à votre bon souvenir et à votre bonne amitié. Vous nous rappelez ces doux moments qui sont bien faits pour nous donner la plus grande envie de vous revoir, à condition que nous logerons dans les mêmes appartements; mais si je suis assez heureux pour vous porter quelques nouvelles favorables, dont (*sic*) l'estampe pourra donner lieu à la Cour, je volerai pour jouir de la plus douce satisfaction.

Nous vous prions, ma femme et moi, d'assurer à Madame Gibert, à Madame Fléchier et à M. Meissonnier que nous avons le plus grand désir de les voir tous et toujours avec la même amitié. Recevez de nous l'assurance du plus parfait attachement avec lequel nous serons pour la vie

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOZE, peintre du roi à la Cour.

La caisse arrivera à Nismes au plus tard dans un mois; je vous prierai d'en payer le port qui est de douze francs par quintal, et les menus frais d'usage en sus.

III

AU MÊME.

A Versailles, le 6 septembre 1785.

Monsieur,

Vous devez avoir reçu un paquet par la poste contresigné contenant quatre lettres dont l'une pour vous et les autres pour chacun des ministres, par laquelle je vous annonçois l'envoy d'une caisse d'estampes qui vous sera rendue vers le milieu de ce mois. Je ne dois cependant pas douter de la sûreté de la poste et de vos bontés pour moi à m'annoncer la réception de la caisse lorsque vous l'aurez reçue. Mais mon principal objet en vous écrivant cette fois ici est de vous prier de vouloir bien remettre une estampe à M. le baron de Margueritte, lorsqu'il viendra chez vous ou qu'il enverra. Il l'a payée un louis avant que la planche fût finie à Paris...

Ici vient se placer un accusé de réception de M. Gibert, accompagné de quelques conseils : « Nos trois ministres, écrit-il aux premiers jours

de septembre 1785, m'ont chargé de vous témoigner combien ils sont sensibles à votre politesse, et de vous dire aussi qu'ils ne négligeront rien pour vous procurer le débit de cette marchandise. Mais ils désespèrent ainsi que moi de la réussite, veu la cherté de la pièce. Déjà bien des gens l'ont veüe et ont trouvé cela trop cher. Si c'était à moitié prix, je crois qu'il pourroit s'en débiter; mais à un louis nous croyons qu'il s'en vendra bien peu. D'abord l'on nous dit : Un louis et un pour faire encadrer font deux louis. Cela revient trop cher. Voyez si vous pouvez réduire le prix de moitié... car il vaudrait mieux, selon moi, en vendre mille à douze francs que cent à un louis. » Boze n'a rien de plus pressé que d'acquiescer à la proposition de son mandataire :

IV

AU MÊME.

A Versailles, le 16 septembre 1785.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre aujourd'hui, par laquelle vous avez la bonté de m'accuser la réception de la caisse contenant deux cents estampes en feuilles et quatre encadrées. Au reste, je suis bien sensible à votre marque d'amitié et à vos bons conseils, de même qu'à ces messieurs. Je me ferai une loi de les suivre. Il n'y a qu'à les mettre au prix de douze francs aussitôt ma lettre reçue, et je crois comme vous qu'il s'en débitera beaucoup à Nismes à ce prix-là. Les personnes qui auront été les premiers d'acheter à un louis, auront payé douze francs de plus le plaisir de la primauté, comme il est reçu dans les ventes d'une marchandise de ce genre. Enfin, je m'en rapporte entièrement à vous, sur tout ce que vous voudrez bien faire touchant cela. Je me dispose à vous en tenir de toutes prêtes, pour vous faire passer.

Soyez bien persuadé que je serai toujours empressé à vous mander, lorsqu'il y aura quelque chose intéressante.

Deux mois s'écoulent, et, malgré son rare mérite, la gravure des Assemblées du Désert ne trouve qu'un petit nombre d'acquéreurs. Une nouvelle réduction de prix est jugée nécessaire; Boze y consent :

V

AU MÊME.

A Paris, le 11 novembre 1785.

Monsieur,

J'ai été on ne peut pas plus étonné de la nouvelle. Je vous prie de garder les estampes jusqu'à nouvel ordre. En attendant, si vous voulez avoir la bonté d'en débiter à 6 francs, c'est le plus bas prix qu'on puisse les mettre. Je pense que ce ne peut être que cette raison qui aye empêché le public d'en acheter. Si vous aviez occasion d'en envoyer à Montpellier ou à quelque autre endroit, je vous en laisse entièrement le maître. Mille choses de ma part à ces messieurs. Mes respects à Madame Gibert.

Nouveaux mécomptes ! Après deux ans, il n'y a qu'un très-petit nombre d'exemplaires vendus : « La cherté de l'estampe, écrit M. Gibert, a dégoûté tout le monde. Ensuite, il y a eu des gens qui, par envie ou par malice, se sont plu à la décrier. Tout cela a beaucoup contribué à en empêcher le débit. » Le peintre découragé se décide à retirer ses estampes, dignes assurément d'un meilleur sort. Un premier envoi lui est fait en juin ou juillet 1787, comme l'attestent les lignes suivantes :

VI

AU MÊME.

A Versailles, le 2 aoust 1787.

Monsieur,

Vous connaissez la distraction des artistes. J'ai vraiment cru vous avoir écrit comme quoy j'ai reçu le ballot d'estampes très-bien conditionné. Recevez mes excuses en même temps que mes remercîments. Ma femme et toute ma famille ont été très-sensibles à votre bon souvenir, à celui de Madame Gibert et de l'aimable société. Nous vous disons à tous mille choses agréables en vous témoignant notre regret de ne pouvoir revoir bientost votre charmant pays...

La lettre qui suit clôt la correspondance de Boze avec M. Gibert. Le zèle de ce dernier ne s'était pas ralenti, mais n'avait obtenu que peu de succès dans le placement des estampes qui lui restaient encore en dépôt.

Une lettre du 8 avril 1789, dont le célèbre Rabaut Saint-Etienne, élu député aux Etats Généraux, était porteur, n'accuse à cette date que vingt exemplaires de vendus sur deux cents!... Parmi les trop rares acquéreurs mentionnés sur une liste à part, on lit les noms suivants : *Pommier, Alizon, Bruguières, Jalaguier, Gachon, Bosc, Barbut, Duché, Dombres, Delord,* et quelques Anglais de passage à Nîmes. Le solde au profit de Boze n'était que de 120 livres, sur lesquelles il y avait à défalquer 45 livres « pour frais de voitures ou droits divers. » Boze ne se montre pas moins reconnaissant de la peine que s'est donnée son correspondant, qu'il remercie en ces termes :

VII

AU MÊME.

A Paris, le 3 juin 1789.

Monsieur,

J'ai eu beaucoup de plaisir à recevoir de vos chères nouvelles, ainsi que de celles de Madame Gibert et de vos aimables voisins par M. de Saint-Etienne que nous avons revu avec satisfaction comme pays et comme député. Il paraît qu'il se fera distinguer aux Etats-Généraux. C'est à quoi nous devons nous attendre, Il a oublié, en venant à Paris, de prendre le montant des gravures, et comme nous devons aller à Versailles, nous sommes convenus qu'il le remettra à cette époque. Nous avons mille remercîments à vous faire de la peine que vous avez bien voulu prendre à ce sujet. M. de Saint-Etienne n'avait pu me remettre votre lettre plus tost, ce qui a été cause de mon retard.

Vous voudrez bien vous charger pour Madame Gibert de mon respect. Ma femme vous dit les choses les plus amicales. Mes enfants se joignent à elle. Ne nous oubliez pas auprès de vos aimables voisins que nous n'oublierons jamais.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Boze, peintre du roi.

Lorsque Boze écrivait ces lignes, la révolution était déjà commencée. Il se signala par son dévouement à la cause royale qu'il ne séparait pas de la liberté; il joua même, avant le 10 août, le rôle de médiateur entre les girondins et la cour. Appelé comme témoin dans le procès de Marie-

Antoinette, il refusa de charger cette princesse infortunée et fut lui-même jeté dans les cachots de la Terreur. Il n'en sortit, après le 9 thermidor, que pour rejoindre les princes en Angleterre. Il rentra en France à la Restauration, fit le portrait de Louis XVIII, et mourut en 1826. La gravure des Assemblées du Désert, si peu appréciée de son vivant, obtint plus de succès après sa mort. Il n'en reste aujourd'hui qu'un très-petit nombre d'exemplaires chez M. Garve, libraire à Nîmes, qui ne peut tarder à voir ce dernier dépôt s'épuiser entre ses mains. Nous sommes heureux d'avoir pu, grâce aux lettres qui précèdent, ramener l'attention sur un artiste étranger à notre culte, qui ne fut pas indifférent aux épreuves de nos pères, et qui a droit au souvenir reconnaissant des protestants français pour avoir popularisé une page de leur histoire.

MÉLANGES

DISCOURS AU ROI

SUR LA PERSÉCUTION FAITE A SES FIDELLES SUBJECTS DE LA RELIGION RÉFORMÉE (1)

Après avoir sous toy fait plier l'Allemagne,
Après avoir vaincu les forces de l'Espagne,
Epuisé la Hollande et mis Gênes aux fers,
Allarmé l'Italie et fait trembler Algers,
Louys, est-il bien vray qu'avec ignominie
Tant de gloire en un jour vienne d'être ternie,
Qu'un inique conseil et d'iniques projets
Te fassent déchirer le cœur de tes subjects,
Et que le plus grand roy que la France ait produitte
Les oblige à chercher leur salut par la fuitte?
Ne te souvient-il plus de ce temps malheureux
Où ton thrône ébranlé fut affermi par eux,
Où la Ligue en fureur, d'une audace infernalle,
Tâchoit d'anéantir la famille royalle;

(1) Nous empruntons ce morceau, remarquable à plus d'un titre, et sans nom d'auteur, à la collection Court, n° 17, tome D, *Recueils et Mémoires*.

Où Rome et ses supposts, par un soin inhumain,
Ne vouloit point de roy qui ne fût de leur main?
Dans cet estat cruel qui déchiroit la France,
Des deux religions on vit la différence,
Et lorsque le romain combattoit contre toy,
Le réformé tenoit le parti de son roy.
Son cœur toujours chrétien, à son prince fidelle,
Ne fut jamais séduit aux leurres d'un faux zèle,
Et pour te maintenir dans ton auguste rang,
Tu sçais qu'il répandit le plus pur de son sang.
Mais, hélas! à présent, que peut estre son crime,
Qu'à tous ses ennemis il serve de victime?
Qu'a fait, encor un coup, tout ce peuple aujourd'hui,
Que ta colère affreuse ait deü tomber sur luy,
Et que de tes soldats les cohortes terribles
Luy fassent ressentir des peines indicibles?
Ce peuple, qu'on te voit maintenant ravager,
A-t-il contre la France appelé l'étranger?
Ou, quand tu remportois victoire sur victoire,
A-t-il d'un œüil chagrin envisagé ta gloire?
N'a-t-il pas fait des vœux pour ta prospérité
Et goûté les douceurs de ta félicité?
A-t-il veü tes exploits avec quelque tristesse?
Les temples n'ont-ils pas retenti d'alegresse,
Et la malice mesme, avec son front d'airain,
Les peut-elle accuser que ce ne soit en vain?
Tu les traittes pourtant, ces subjects si fidelles,
Comme des criminels et comme des rebelles,
Et dans tes cruautés tu tiens pour seul object
Qu'il faut estre romain pour estre bon subject.
Sur ce motif d'erreur fondant ta politique,
Pour les pervertir tous tu mets tout en practique :
Les galères, l'exil, les prisons, les tourments,
Font de ces malheureux les plus doux traitemens,
Et les dragons, tournés en fiers évangélistes,
De ces pieux chrétiens font de mauvais papistes.
On ne vit point jadis les empereurs romains
Persécuter ainsi les fidelles chrétiens.

Ils n'eurent point alors recours à leur milice :
Le bûcher, l'échafaud finissoit leur supplice.
Mais de tes légions les funestes accords
Font souffrir à la fois et mille et mille morts.
Ces pauvres fugitifs, ces âmes désolées
Qu'en faveur de Babel elles ont immolées,
Ternissent par leurs cris l'éclat de tes vertus,
Et cherchent en Louys un Louys qui n'est plus.
Non, tu n'es plus ce roy dont la haute prudence
Faisoit chez toy fleurir la paix et l'abondance,
Et qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
Régloit tout, faisoit tout, voyoit tout par ses yeux;
Dont le règne bénin et rempli de douceurs
Faisoit de ses subjects autant d'adorateurs.
Non, non, le temps n'est plus; le poids de ta couronne
Est un poids maintenant qui te pèse et t'estonne;
Seul, tu ne le sçaurois désormais plus porter,
Et nos fiers ennemis sçavent en profiter.
La fureur des géants, à qui rien n'est un crime,
Pour perdre tes subjects trouve tout légitime.
Il n'est raison d'Estat ny principe de foy :
Leur unique intérest est leur unique loy.
Ils ne cherchent [déjà ?] qu'à flestrir ta mémoire,
Qu'à bâtir leur grandeur aux despends de ta gloire,
Qu'à rendre ton pouvoir et ton règne odieux,
Et faire dessus toy tomber l'ire des cieux.
Pendant qu'ils se tiendront à l'abri de l'orage,
Avec un œil riant ils verront ton naufrage,
Ils feront soulever l'univers contre toy,
Et tu ne seras plus que l'ombre d'un grand roy.
Alors, dans tes conseils, ces hardis mercenaires
N'auront pour seul object que leurs propres affaires,
Et, ne mesnageant point ta réputation,
Ils feront de ton nom un nom d'aversion.
Desjà, chez tes voisins, tant d'âmes fugitives
Qui n'ont pû supporter tes rigueurs excessives,
Ne sçauroyent concevoir comme Louys le Grand
De leur père commun se soit fait leur tyran.

Accablé sous le faix des plus rudes allarmes,
Ce pauvre peuple errant verse un torrent de larmes;
Et ceux de qui ce peuple implore la mercy
De joye et de douleur en répandent aussi.
Achève, perds, disperse et fais plier le reste;
Exerce dessus eux ta puissance funeste;
De l'inhumanité sois le vif instrument;
Invente chaque jour quelque nouveau tourment;
Sois un autre Attila, le fléau de leur crime;
Pour expier les tiens, qu'ils servent de victime;
Fay-leur de ton royaume un antre, une prison;
Donne à tes cruautés une sainte raison;
Qu'à la pitié ton cœur devienne invulnérable;
A leurs gémissements qu'il soit inexorable;
Et quand tout sera fait, Louys, tu dois songer
Qu'il est encor au ciel un Dieu pour les venger!

ACTE DE FONDATION

DE L'ÉGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG A PARIS (1)

Nous ne pouvons reproduire cet acte extrait d'une intéressante *Notice* publiée par M. Gust. Reichard, sans rappeler un double deuil de l'Eglise luthérienne de Paris et du protestantisme français tout entier. Elle a perdu à deux mois de distance son ancien président, le vénérable pasteur Rodolphe Cuvier, qui s'est éteint à 83 ans dans sa ville natale de Montbéliard, rassasié de travaux et de jours, et son digne continuateur, M. Louis Meyer, enlevé le 11 octobre dernier, dans la vigueur de l'âge et la plénitude d'une activité vraiment apostolique. Nul plus que cet éminent pasteur, en qui revivaient la foi et le zèle des premiers âges de l'Eglise chrétienne, n'a contribué aux progrès de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris. Ses origines remontent à la guerre de Trente ans et aux négociations qui préparèrent la glorieuse alliance de Richelieu et de Gustave-Adolphe. L'Allemagne et la Suède étaient alors représentées à Paris par un certain nombre de princes et de gentils-

(1) *Notice historique sur l'Eglise de la Confession d'Augsbourg de Paris*, par Gustave Reichard. Broch. in-8°. Chez Grassart.

hommes venus à leur suite. Cette circonstance peut seule expliquer l'établissement du culte luthérien dans la capitale, alors que sous le régime de l'Edit de Nantes le culte réformé se voyait relégué à Charenton.

Nous avons sous les yeux, dit M. Reichard, un document authentique qui relate l'ouverture de ce culte. C'est un manuscrit en parchemin (gr. in-4°), conservé dans les archives du Consistoire de la Confession d'Augsbourg, et qui renferme : 1° la relation de l'établissement à Paris d'un culte selon le rite de la Confession d'Augsbourg; 2° la signature des fidèles qui ont successivement fait partie de la communauté; 3° un sermon en langue allemande, prononcé en 1726, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de l'établissement dudit culte (1).

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'acte de fondation, rédigé en allemand, et dont nous donnons la traduction littérale :

« Nous, soussignés, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes « verront, liront ou entendront, que le révérend et très-savant « maître Jonas Hambré, prédicateur fidèle et théologien au service « de S. M. le roi de Suède, et professeur royal extraordinaire des « langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris, « ayant appris que nous étions fort en peine au sujet de notre « culte, ne pouvant suivre dans cette ville de Paris un culte con- « forme à la Confession d'Augsbourg *invariata*, ledit sieur Hambré, « poussé par un zèle chrétien et cédant à nos vives instances, a « déclaré que, malgré les occupations que lui cause journellement « l'enseignement des langues orientales, il voulait néanmoins se « charger de ce service, ce qu'il a prouvé par le fait. Il a prêché la « sainte Parole de Dieu, qui seule peut sauver les âmes, et il a ad- « ministré la sainte Cène chaque fois qu'il en a été requis, donnant « par là des preuves éclatantes de son zèle et satisfaisant le grand « désir qui nous animait. Aussi, tous les membres du troupeau « ont-ils pu se confesser et recevoir l'auguste Sacrement de la Cène,

(1) Lors de la rupture des relations entre la France et la Suède, en 1806, le dernier chapelain de la légation suédoise, le pasteur Gambs, dut quitter subitement Paris pour suivre le personnel de la légation. Il emporta avec lui le manuscrit en question, ne sachant pas quel avenir était réservé au culte qu'il avait desservi à travers les troubles de la Révolution française. Depuis, la famille de M. Gambs, ayant découvert ce manuscrit parmi les papiers du défunt, se hâta de le restituer au Consistoire.

« non-seulement quand ils étaient en santé, mais encore en temps « de maladie, afin de se préparer pour l'heure du délogement. De « quoi nous avons sujet de rendre grâce à Dieu et de manifester « notre reconnaissance audit pasteur, le sieur Hambré, à cause de « sa fidélité et de son zèle, afin qu'il puisse avec d'autant plus de « joie s'acquitter de son auguste et pénible ministère, et desservir « le culte conforme à l'Evangile. Et afin qu'une œuvre aussi sacrée « et aussi louable ne reste point cachée, mais soit connue de tous « nos coreligionnaires habitant cette ville, et puisse leur servir « selon qu'ils en exprimeront le désir, nous avons, par un senti- « ment de charité chrétienne, et avec l'autorisation de notre bien- « aimé pasteur, ledit sieur Hambré, rédigé le présent acte, que « nous avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains.

« Fait à Paris, le premier décembre de l'an de Christ mil six cent « vingt-six. »

Suivent les signatures des fidèles qui s'inscrivaient au fur et à mesure qu'ils venaient à Paris. Les premières pages sont remplies par les noms des princes et gentilshommes qui, à cette époque, se trouvaient dans la capitale. Ce sont des ducs de Wurtemberg (Rodrigue), de Bavière, de Hesse (Frédéric), de Mecklembourg (Gustave-Rodolphe), des comtes palatins, etc.; parmi ces derniers figure le nom de Charles-Gustave, fils de Jean-Casimir, qui plus tard monta sur le trône de Suède et régna sous le nom de Charles X.

Puis viennent des personnages dont les noms ont été rendus célèbres par la guerre de Trente Ans : Encus Oxenstierna Axely, Gabriel Oxenstierna, qui s'inscrivit en 1666; Gustave et Charles Wrede, 1667, etc.

En parcourant les 63 feuilles remplies de signatures, nous avons remarqué plus d'un nom qui, de nos jours encore, a plus ou moins de retentissement. Nous avons trouvé le nom d'un gentilhomme de la Marche, appelé Jean-Christophe Bismark; un Silésien, Henning de Manteufel; des patriciens de Nuremberg : Charles Tucher, Scheurl, etc. ; de Strasbourg : Bœckel, Frœreisen, Salzmann, etc. ; L'Ammeistre, de Strasbourg. Dominique Dietrich, qui, à cause de son attachement à l'Evangile, eut à subir, de la part de Louis XIV, les duretés de l'exil et de la prison, s'est inscrit sur notre registre lors de son passage à Paris. Il fit suivre son nom de la note suivante, qui retrace, en peu de mots, son histoire si remplie d'é-

preuves douloureuses : « *Cum jussu regio ad aulam vocatus denuo huic ecclesiæ se adscripsit.* »

De 1626 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, nous n'avons compté pas moins de 4.000 signatures, parmi lesquelles les classes populaires, elles aussi, sont largement représentées. Ce chiffre, très-respectable pour une époque comme celle de Louis XIII et de Louis XIV, peut nous donner une idée de l'importance de la petite communauté.

Tels furent les commencements de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris. Recueillie d'abord dans l'hôtel de la légation de Suède, elle se réunit un siècle plus tard dans une chapelle, située au coin de la rue Jacob et de la rue Saint-Benoît, dans le faubourg Saint-Germain. Plus heureuse que l'Eglise réformée, elle survécut à l'Edit de Nantes et traversa les orages de la révolution française sans voir son culte interrompu. Sous l'Empire, elle obtint deux pasteurs, MM. Boissard et Gæpp, et la cession de l'Eglise des Carmes de la rue des Billettes, inaugurée le 26 novembre 1809. Ses progrès depuis ont été aussi constants que rapides. Il suffit de rappeler qu'elle compte aujourd'hui 21 pasteurs titulaires ou vicaires, 9 églises ou oratoires, et 35 écoles ou salles d'asile. On trouvera les détails les plus instructifs sur son organisation intérieure et le service des pauvres dans l'attachante notice de M. Gustave Reichard, que nous recommandons d'autant plus vivement qu'elle se vend au profit d'une œuvre de charité.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR L'AGENT DES ÉGLISES LE COINTE DE MARCILLAC ET SA FAMILLE

C'est une œuvre de patience que la nôtre. Il faut revenir sans cesse à une même question jusqu'à ce qu'elle soit entièrement résolue; réunir en un seul foyer les moindres rayons épars, jusqu'à ce que leur ensemble forme une seule et pleine lumière; recueillir la vérité goutte à goutte, *stillatim*, et percer le rocher non par la violence, mais par la persévérance, comme l'eau qui distille de la voûte, *non vi, sed sæpè cadendo.*

Une question historique, posée par M. Drion, dans le *Bulletin* (t. XII, pages 129 et 264), a été l'objet d'une réponse deux ans après (t. XIV, p. 350) et, l'année suivante, d'un supplément d'infor-

mations (t. XV, p. 432. M. E. Oberkampf, à Lyon, madame Goffart, à Paris, nous même, dans le midi de la France, avions réuni des renseignements qui, contrôlés les uns par les autres, semblaient peu laisser à désirer. Mais un an s'est passé, et de nouveaux documents nous permettent de rectifier et de compléter ce qui a été dit précédemment.

Il s'agissait de ce Le Cointe, agent des Eglises réformées à la fin du siècle dernier, qui mit en relations directes et personnelles Paul Rabaut, le pasteur du désert, le proscrit, avec un membre de la maison de Bourbon, le prince de Conti.

Il a été constaté que les rameaux nombreux de la famille Le Cointe sont tous originaires d'Elbeuf et remontent au seigneur d'Aubeville en Normandie, lequel vivait en 1262; que sa descendance devint protestante au XVIe siècle et fut dispersée par la persécution en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, mais qu'une branche des Le Cointe demeura en France, dans les environs de Nîmes.

Comme il n'est pas permis de laisser subsister sciemment une erreur quelconque dans des documents qui doivent servir à l'histoire, nous rectifierons d'abord ce que nous avons dit de Guillaume Le Cointe. Le registre, non des *bourgeois*, mais des habitants de Genève, porte la mention suivante : « Noble Guille Le Cointe, Seigneur de Boinville, a présenté supplication le 14 de mars 1553 et a juré le 7 d'avril comme les autres et esté reçu pour habitant. »

Nous avons eu raison de distinguer Charles, deuxième fils de Michel (capitaine de la ville de Paris) et de Marie Autin, d'avec Charles, fils d'André, réfugié à Genève avec Marie Frontin, sa mère, et marié, le 2 mars 1710, à Françoise de la Rive.

Ils eurent trois fils : 1° Jean-Marc, né en décembre 1710, et dont il est issu M. Louis-Adrien Le Cointe, actuellement vivant à Genève; 2° Gédéon, né en 1714, pasteur et professeur; 3° Jean-Robert, né en 1717, dont nous n'avions pu constater le degré de parenté avec les précédents, quoiqu'il nous parût être leur frère. Le fait a été constaté par M. Théophile Dufour, à Genève, dans les registres de baptême. Ce fut Jean-Robert qui s'établit à Londres et dont la postérité porte aujourd'hui les noms de Torras et de Candolle.

Quant à l'agent général des Eglises, voici des détails précis sur ce qui le concerne, ainsi que ses enfants :

Jean-Louis Le Cointe de Marcillac, né à Nîmes, le 28 juillet 1723, seigneur de Marcillac et de la Courtille, au diocèse de Nîmes, fut reçu, en 1756, sur preuves, gentilhomme de la chambre du prince de Conti; il avait été capitaine de cavalerie au régiment de ce prince; il était chevalier du Mérite-Militaire et de l'ordre de Holstein-Limbourg, et membre de l'académie royale de Nîmes. Sa femme était Catherine de Jourdan, des comtes de Saint-Aignan (1) et de Saint-Cyr. Ils eurent, comme nous l'avons dit, quatre fils :

1° Jean-Baptiste, né le 12 août 1751, seigneur titulaire de Marcillac et de la Courtille, capitaine au régiment de cavalerie de Conti, marié, le 20 juin 1780, avec Anne-Sophie Le Manceau Deschaleris, dont il eut Adalbert-Adélaide-Jean-Louis Le Cointe, né à Nîmes, le 6 mai 1781;

2° Pierre-Charles-Norbert, né le 30 avril 1753;

3° Jean-Louis, né le 8 juin 1754, qui fut lieutenant au régiment de Barrois;

4° Adalbert-Daniel-Neri, né à Paris, le 24 février 1757 (2), dit le chevalier Le Cointe, gentilhomme de cour et capitaine au régiment des gardes du margrave régent de Bade.

Nous avons commis une erreur au sujet de la branche du Fesq. Pierre Le Cointe, seigneur du Fesq, mari de Suzanne de la Cour, et membre de la cour de cassation, n'eut point de petits-fils de son nom. Il laissa deux fils et une fille. L'aîné, Jean-Charles Le Cointe, né en 1760, officier au régiment de Hainault, plus tard chef de brigade dans l'armée d'Italie, tué, en 1793, dans un combat aux environs de Nice, ne laissa de son mariage avec Suzanne Mazel qu'une fille, Jeanne-Pierrette Le Cointe, mariée à Jean-Louis Donzel.

Le fils cadet de Le Cointe du Fesq, Charles-Scipion, lieutenant au régiment du Limousin, ne se maria point.

Leur sœur épousa M. Bros de Puechredon.

Il nous reste à remercier de nouveau Madame Goffart, MM. Ernest Oberkampf et Théophile Dufour des précieuses informations qu'ils nous ont communiquées. Mais avant de finir, nous insisterons de nouveau pour recommander à toutes les familles protestantes de sauver de l'oubli, pendant qu'il en est temps encore, les annales de

(1) Non de *Saint-Antonin*.

(2) Ou le 27 février 1759, d'après une note écrite en 1783 par *M. de Marcillac* (son père, ou lui-même?).

nos pères, trop souvent anéanties par la négligence de leurs enfants et la partialité hostile des écrivains d'une autre Eglise.

ATHANASE COQUEREL fils.

CORRESPONDANCE

BIBLIOTHÈQUE FRÉDÉRIC MONOD

LETTRE DU PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS A LA SOCIÉTÉ DE L'HIST. DU PROTEST. FRANÇAIS

Au Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 23 octobre 1867.

Messieurs et honorés frères,

En lisant la circulaire que vous avez publiée récemment, le Presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris s'est demandé s'il ne pouvait pas contribuer pour sa part à la formation de la bibliothèque protestante que vous venez de créer. En effet, c'est sous nos soins que se trouve placée la collection considérable de journaux et de brochures que M. Frédéric Monod avait amassée pendant de longues années avec une persévérance et un ordre extrêmes, et qui renferme, sans contredit, un grand nombre de documents que l'on trouverait difficilement ailleurs. Nous n'avons pas à décrire ici cette collection, dont nous tenons à votre disposition le catalogue, et que la plupart d'entre vous connaissent depuis longtemps. Ces volumes n'ont-ils pas leur place marquée dans ce « cabinet d'études, » dans ce « sanctuaire de souvenirs » dont vous nous conviez tous à garnir les rayons?

Il nous a semblé que la position qu'occupe votre Société, entourée des sympathies de tous les protestants sans distinction, bien connue aussi en dehors de nos Eglises, rendrait l'accès de nos volumes, s'ils vous étaient confiés, plus facile au public, et, d'un autre côté, assurerait à la collection, de la part de nos écrivains, la coopération nécessaire pour qu'elle continue de s'accroître. Quant

à nous, surtout depuis que nous ne nous trouvons plus rattachés aussi étroitement que nous l'avons été pendant quelque temps à la rédaction d'un journal religieux, il nous est devenu très-difficile, pour ne pas dire impossible, de nous procurer toutes les publications qui rentrent dans le cadre de cette bibliothèque. Il y a déjà, en ce qui concerne les années les plus récentes, quelques lacunes à combler. Au contraire, quand la bibliothèque occuperait entre vos mains une position qui la mettrait en relief, et que d'ailleurs son importance s'accroîtrait encore par celle de la bibliothèque protestante générale dont elle ferait partie, il nous paraît de toute évidence que nos publicistes protestants se feraient une habitude, un devoir, un plaisir d'assurer la conservation permanente de leurs journaux et de leurs brochures en vous en remettant un exemplaire.

Nous avons donc pensé que l'Eglise fondée par Frédéric Monod ne manquerait en rien à l'affectueuse et reconnaissante vénération qu'elle porte à sa mémoire, en plaçant sa bibliothèque dans des conditions où elle pourra être plus fréquemment consultée, plus fidèlement continuée. Tout ce qu'il désirait lui-même, c'est qu'elle fût aussi utile que possible. C'est vous, Messieurs, qui êtes les plus dignes héritiers d'une œuvre identique à la vôtre; on peut dire que M. Frédéric Monod appartenait à votre Société avant qu'elle fût fondée.

Nous venons donc vous prier d'accepter, à titre de contribution à votre Bibliothèque du protestantisme français, la collection de journaux, rapports et brochures léguée à notre Eglise par son fondateur, vous demandant seulement de veiller à ce qu'elle soit complétée et continuée, et de lui conserver le nom de « *Bibliothèque* » ou « *Collection Frédéric Monod.* »

Nous sommes heureux d'ajouter que nous vous faisons cette proposition avec l'assentiment cordial de la famille de M. Monod. Bien plus, nous apprenons qu'il avait lui-même eu la pensée de vous offrir sa collection. Si la bibliothèque que vous venez de fonder eût existé alors, il est plus que probable que c'est à ce premier projet qu'il eût donné la préférence, et nous pouvons presque nous considérer comme agissant en son nom.

Agréez, Messieurs et honorés frères, nos salutations chrétiennes.

Pour le Presbytère de l'Eglise réformée évangélique,

TH. MONOD, pasteur.

P. S. Nous joignons à cette lettre, à titre de renseignements, quelques pièces (1 et 2) se rapportant à la Bibliothèque Frédéric Monod.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

La fête de la Réformation a été célébrée dans les diverses Eglises de Paris, le premier dimanche de novembre, et dignement inaugurée par des prédications spéciales de MM. les pasteurs GrandPierre, Martin, Guill. Monod, de Pressensé, Hollard, etc... L'empressement avec lequel les fidèles ont répondu à l'appel qui leur était adressé, prouve combien la solennité à la fois historique et chrétienne, dont notre Société s'honore d'avoir pris l'initiative, répond au besoin de tous. Dans les Eglises des départements, le concours n'a pas été moins empressé, ni l'édification moins vive, si nous en jugeons par les premières communications que nous avons reçues à ce sujet. A Reims, M. le pasteur Albert Paumier a vu se presser autour de sa chaire un auditoire sympathique : « J'espère, nous écrit-il, pouvoir organiser des chœurs, l'année prochaine, et donner à cette fête une solennité toujours plus à la hauteur des glorieux souvenirs qu'elle rappelle. » A Saint-Jean du Gard, M. le pasteur Saltet a retracé, dans un service du matin, les grands exemples de foi et de piété que nous ont donnés les réformateurs, et que nous devons reproduire à notre tour, si nous ne voulons laisser tomber en déshérence la plus noble part de leur héritage. Dans un second service, M. le pasteur Meynadier, s'adressant particulièrement à la jeunesse, a raconté quelques traits de la vie d'Antoine Court, le restaurateur des Eglises du Désert. La fête n'a pas été célébrée avec moins de succès dans les consistoriales de Crest, Vallon, Bédarieux, Orthez, Saint-Maixent, etc., dans les paroisses de Chomerac et du Pont-de-Montvert. La plupart de ces Eglises, comme celles de Nîmes et de Montpellier, comme la modeste chapelle de l'asile Lambrechts, avaient d'avance consacré la collecte du jour à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* qui trouve dans ces témoignages de sympathie et ces dons de chrétienne libéralité le plus précieux encouragement. Il nous est doux de reproduire, à ce titre, la lettre suivante qui présente un intéressant tableau de la fête de la Réformation dans une des principales Eglises du Gard :

Le Président du Consistoire d'Uzès à Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Uzès, le 8 novembre 1867.

Je suis heureux de vous apprendre que nous avons pu, grâces à Dieu, célébrer la fête de la Réformation le premier dimanche de novembre, ainsi que je vous l'avais annoncé dans ma dernière lettre. Elle a été pour notre Eglise une véritable solennité. Jamais notre temple n'avait vu une assemblée aussi nombreuse. De bonne heure toutes les places avaient été envahies, et bien des fidèles en retard ont dû se résigner à rester au dehors. Tous nos collègues de l'Eglise consistoriale se sont rendus, à l'exception de M. le pasteur Gardes, de Lussan, retenu chez lui par une indisposition. Ils assistaient en robe à la cérémonie, et s'étaient placés au-devant de la table de communion, au nombre de six.

M. le pasteur Bruguier de Fons-sur-Lussan a commencé le service par la lecture du XXIIe chapitre du second Livre des Rois, qui raconte la découverte du livre de la loi dans le temple, sous le roi Josias. Il lut ensuite les dix commandements.

L'assemblée entonne ensuite le cantique 105 :

De nos pieux réformateurs,
Si le noble courage
Rendit à tes adorateurs
Leur plus bel héritage, etc.

M. le pasteur Mounier, d'Aigaliers, récite ensuite la confession des péchés, et immédiatement après un chœur de jeunes filles a chanté en partie un hymne dont la musique a été composée par M. le pasteur Maillard et dont les paroles sont les suivantes :

I

A la mémoire de nos pères
Nous venons consacrer ce jour :
Seigneur, exauce nos prières,
Rends-nous avec leurs mœurs austères
Leur foi vivante et leur amour.
Refrain. Que nos cœurs soient joyeux ;
C'est Dieu qui règne dans les cieux ;
Que tout le craigne et le révère :
Il est le Dieu fort, l'Eternel ;
Il peut anéantir la Terre ;

Il raffermit le cœur qui désespère ;
Il est notre Dieu paternel :
Que nos cœurs soient joyeux ;
Notre Dieu règne aux cieux !

II

Nous gémissons de nos faiblesses,
Seigneur, et nous en frémissons ;
Si les jours de grandes tristesses
Reviennent avec leurs détresses,
Malheur à nous, nous périssons.
Refrain. Que nos cœurs soient joyeux, etc., etc.

Ce chant, exécuté avec un ensemble parfait, a produit sur l'auditoire une impression profonde. Tout le monde était ému ; sous cette impression, je suis monté en chaire et j'ai prononcé la prière avant le sermon. Mon cœur s'est épanché devant Dieu en élans de vive reconnaissance. Après quoi l'assemblée a entonné le cantique de Luther :

C'est un rempart que notre Dieu, etc.

C'est pendant ce chant qu'a eu lieu dans les rangs de l'assemblée la collecte en faveur de votre Société.

M. le pasteur Doumergue, d'Uzès, a ensuite occupé la chaire et a pris pour texte le verset Ier du chapitre XII de l'épître aux Hébreux. *Nous donc, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins rejetant tout fardeau, regardons à Jésus le chef et le consommateur de la foi.*

Dans une première partie il a fait l'historique des altérations successives introduites dans le culte depuis Constantin jusqu'au seizième siècle. Il a tracé à grands traits le tableau des désordres du clergé qui rendaient une Réformation nécessaire, et dans la seconde partie, il nous a montré Luther, amené malgré lui à être l'initiateur de cette réformation, et accomplissant ensuite avec une énergique résolution cette grande œuvre. En terminant il a pressé ses auditeurs de continuer dans notre patrie l'œuvre des réformateurs, car il y a encore sous ce rapport bien des conquêtes à faire. Ce discours, prononcé avec une ferme conviction et avec beaucoup d'âme et de chaleur, a vivement intéressé l'auditoire par ses détails historiques.

Après cette prédication, le chœur a entonné un nouveau chant :

Que de nouveaux concerts nos temples retentissent
A louer le Seigneur consacrons ce saint jour, etc.

Enfin M. le pasteur Cauzid, de Montaren, a terminé la cérémonie par une prière d'actions de grâces, dans laquelle il a interprété avec bonheur les sentiments de gratitude qui remplissaient tous les cœurs, et fait des vœux pour la paix et la prospérité de notre chère Eglise.

Après la bénédiction, l'assemblée s'est retirée visiblement satisfaite de tout ce qu'elle venait d'entendre.

Un banquet fraternel réunissait quelques moments après tous les pasteurs, anciens et diacres de l'Eglise consistoriale. Un esprit de véritable fraternité a régné dans ce banquet, malgré les différences des tendances religieuses de ceux qui y prenaient part. A la fin du repas, j'ai dû porter un toast à nos réformateurs, qu'il faut surtout faire revivre en imitant leurs nobles exemples de dévouement et de foi.

A trois heures nous étions de nouveau réunis dans le temple, mais cette fois devant une assemblée d'enfants. La plupart des parents les avaient accompagnés; nous avions désiré les faire participer à la célébration de notre fête, et quelques-uns des pasteurs présents leur ont adressé successivement la parole pour leur rappeler ce qu'était ce jour, et ce qu'il nous disait. Nous avons voulu leur donner un souvenir de la fête et pour cela nous aurions désiré avoir à notre disposition, soit de petits traités sur la Réformation et les réformateurs, soit des gravures représentant les principaux d'entre eux. N'ayant aucune publication de ce genre à notre disposition, nous leur avons distribué la gravure de Lincoln, dernièrement éditée à l'occasion de l'Exposition universelle. Abraham Lincoln, pour la part qu'il a prise à l'abolition de l'esclavage, peut bien prendre place à côté de nos réformateurs.

Et à ce sujet me sera-il permis d'exprimer un vœu. Je désirerais que l'année prochaine votre Société pût faire éditer à prix très-réduit les portraits de nos principaux réformateurs, ou publiât quelques petites brochures donnant sur eux des détails biographiques. Cette publication peut-elle entrer dans les travaux de votre Société ? c'est à vous d'examiner.

Telle a été notre fête de la Réformation célébrée à Uzès pour la première fois; elle a été belle de toutes manières : belle par le con-

cours inusité de fidèles, belle par les paroles et les prières qui y ont été prononcées, belle par les chants qui en ont varié l'intérêt, belle surtout par l'esprit de fraternité qui y a régné. Cet essai nous prouve que nous avons obéi à une bonne inspiration, en décidant que la fête serait célébrée avec le concours de tous les pasteurs de la consistoriale. Il y aurait eu bien moins de solennité, si elle avait été célébrée isolément dans chaque paroisse. Ce sera, s'il plaît au Seigneur, l'année prochaine, à Montaren.

J'enverrai sous peu de jours à votre trésorier le produit de la collecte qui a été de *soixante francs*. Nous sommes heureux de pouvoir donner à votre Société ce témoignage de sympathie fraternelle : elle a bien mérité de nos Eglises en provoquant la première la célébration d'une fête dans laquelle toutes les divergences qui nous divisent, hélas! si tristement, s'oublient pour faire place à un sentiment unanime de reconnaissance envers le Dieu de nos pères. C'est là un touchant spectacle!

Veuillez agréer, pour vous, Monsieur le Président, et pour les membres du comité, l'assurance de nos sentiments fraternels,

P.-Emile Saussine, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

DEUX ANNÉES DE MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG

MANUSCRITS, LETTRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES SORTIS DE FRANCE EN 1789

PAR M. LE COMTE HECTOR DE LA FERRIÈRE

1 vol. grand in-8°. Paris, 1867

Sous ce titre, le futur éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis, M. le comte de La Ferrière, a réuni les trois rapports qu'il a successivement adressés à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique sur les manuscrits français conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Nous avons déjà rendu compte (*Bull.*, XV, p. 100) du premier de ces rapports qui concerne les documents du XVIe siècle. Les deux suivants consacrés aux manuscrits du XVIIe siècle ne sont pas moins riches en indications utiles pour l'histoire politique et religieuse de notre pays. On y remarquera de belles lettres adressées à Henri IV par l'électeur

Maurice le Savant, et échappées aux doctes recherches de M. de Rommel. Elles nous font assister aux préliminaires de la guerre de Trente ans, et nous rappellent de grands desseins interrompus par la mort de Henri IV. Plus loin, ce sont les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIII, et auxquels la noblesse protestante ne demeura pas étrangère. Tournez la page, et vous êtes en pleine révolution d'Angleterre. La tête de Charles Ier tombe sur l'échafaud, et la stupeur des cours absolutistes de l'Europe devant cet attentat inouï est merveilleusement peinte dans une lettre, écrite, le 27 février 1549, sous le coup de la première émotion, par Mazarin, au ministre de France à Londres. C'est une belle page historique, que nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir reproduire ici.

Avec le règne personnel de Louis XIV s'ouvre une période fatale aux protestants français, malgré leur insigne fidélité à la cause royale pendant les troubles de la Fronde. Les tentations ne lui avaient pourtant pas manqué : « Nous avons advis, écrivoit, le 16 juillet 1649, M. d'Argenson à Mazarin, que ceux du Parlement ont escrit à des gens de la R. P. R. que si leurs Eglises se joignoient à eux, ils ne feroient jamais de paix qu'ils ne fussent remis comme ils estoient dans l'année 1615. » A Bordeaux, comme à Paris, les protestants restent sourds aux séductions, inébranlables dans leur devoir. Mais la reconnaissance n'est pas une vertu royale. A peine sorti de la crise qui n'a fait que consacrer le pouvoir absolu, Louis XIV démasque la principale pensée de son règne par une série d'actes iniques et d'édits précurseurs de la révocation du pacte juré par son aïeul. L'effet inévitable de ces mesures est de provoquer dans les provinces une agitation qu'on exploite contre les dissidents. Rien de plus instructif à cet égard que les pièces signalées par M. de la Ferrière (p. 200, 204). Plaintes réitérées des consistoires; plaintes non moins vives du clergé catholique toujours enclin à se croire persécuté, s'il ne persécute. Le consistoire de Castres réclame contre un arrêt du conseil qui enjoint aux huguenots d'enterrer leurs morts à l'entrée de la nuit ou au point du jour. Le clergé de Metz se plaint, de son côté, des empiétements et des entreprises des protestants de cette ville. On sait la signification qu'il faut donner à ces mots et la valeur de ces griefs dans les requêtes épiscopales. Le libre exercice d'un culte garanti par la loi y devient le plus intolérable des attentats, et le rétablissement de l'unité catholique est le premier devoir du fils aîné de l'Eglise. Les Pères capucins se signalent par leur zèle contre l'hérésie. La lettre suivante du Père Georges, prédicateur dans les Cévennes (5 août 1665), ressemblerait à une capucinade, si elle n'était avant tout une curieuse révélation de l'état des esprits, et des naïves illusions qu'on entretenait à la cour sur la docilité des protestants du midi, presque à la veille de leur plus formidable explosion :

« J'ay esté aux Cévennes où j'ay assisté à un synode des huguenots où il y avait une assemblée de quatre-vingt-quinze ministres. J'ay réfuté tous leurs presches, et j'ay eu jusqu'à cinquante ministres pour auditeurs, et je n'ay pas fait une seule prédication où je n'en aye eu plus de vingt. Nous avons retiré une personne rélapse

bien obstinée. Vous seriez estonné combien il y a de dispositions à la conversion universelle de ces pauvres desvoyés, et combien les arrêts, le zèle et la fermeté de monseigneur le chancelier a converti d'hérétiques en toutes les Cévennes. Un des plus célèbres ministres m'est venu trouver qui m'a dit qu'autrefois monseigneur le cardinal de Richelieu luy avoit fait parler de la réunion, et me dit qu'à présent ils estoient plus disposés que jamais à la conversion universelle. Les ministres sont fort mal traités par le retranchement de leurs gages, qu'on leur retranche à chaque synode; leurs Eglises sont engagées par des dettes excessives, et ceux qui se convertissent prétendent n'estre point obligés à ces dettes là... Ils sont plus éclairés que jamais, et mesme je trouve qu'ils sont touchés de Dieu. Ces temples qu'on a abattus qui estoient contre l'Edit de Nantes, en ont converti plusieurs... Si on continue à tenir ferme et à ne rien pardonner aux huguenots, dans peu, ils se convertiront tous; ils ne sont nullement à craindre, quoy qu'on mande, et s'ils avoient quelque prétexte, comme un commandement du roy, la pluspart seroient des vostres... » (p. 202, 204).

Les événements devaient infliger un dur démenti aux prévisions du Père Georges et à la candide assurance des prêcheurs qui s'entendaient si bien à servir Dieu en flattant le roi. Nous touchons déjà au XVIIIe siècle et au brillant génie qui, malgré ses erreurs, demeure un apôtre de la tolérance. Les manuscrits de Voltaire sont nombreux à Saint-Pétersbourg. « A sa mort, dit M. le comte de La Ferrière, ses livres furent achetés par Catherine la Grande; de la bibliothèque de l'Ermitage où ils furent déposés d'abord, ils passèrent à la Bibliothèque Impériale où ils sont aujourd'hui. Une salle spéciale leur est consacrée. Les voilà donc réunis ensemble, comme de son vivant, les sept mille volumes dont se composait sa bibliothèque, la plupart en demi-reliure à dos de maroquin rouge. Au milieu de la salle, la statue d'Houdon, fidèle copie et de la propre main du maître, de celle du vestibule du Théâtre Français. Placée là, cette statue fait impression. C'est bien lui, le froid sceptique, l'impitoyable railleur. Il semble surveiller les visiteurs; si l'on touche à l'un de ses livres, son regard vous suit, son sourire ironique vous intimide. Sa pensée y est restée, car chacun de ces volumes porte en marge des annotation de sa main. Il y aurait donc un choix curieux à en extraire, sous ce titre : *Les Lectures de Voltaire.* »

Ces indications suffisent à montrer le haut intérêt des explorations auxquelles s'est livré M. le comte de La Ferrière. La restitution de tant de précieux documents enlevés à nos archives, ne contribuera pas peu à combler plus d'une lacune de nos modernes annales. Enfin la publication si impatiemment attendue des *Lettres de Catherine de Médicis,* doit répandre un jour nouveau sur le siècle de Coligny et de L'Hôpital, des Guises et de Philippe II, et rendre possible un jugement définitif sur une des figures les plus énigmatiques de notre histoire. J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1867.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète de la 1re série, t. I à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Le t. Ier de la 2e série du *Bulletin*, formant un beau volume de 600 pages, est en vente au prix de 10 fr.

AVIS

Les quittances ont été remises le 15 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e, 13e, 14e, 15e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1866) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. » pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1867.